



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

NINTH YEAR

667th MEETING: 22 APRIL 1954

ème SEANCE: 22 AVRIL 1954

NEUVIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/667/Rev.2)	1
Statement by the President	2
Adoption of the agenda	2

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/667/Rev.2)	1
Déclaration du Président	2
Adoption de l'ordre du jour	2

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*
* *
*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SIX HUNDRED AND SIXTY-SEVENTH MEETING

Held in New York, on Thursday, 22 April 1954, at 3 p.m.

SIX CENT SOIXANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue à New-York, le jeudi 22 avril 1954, à 15 heures.

President: Mr. A. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, China, Colombia, Denmark, France, Lebanon, New Zealand, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/667/Rev.2)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question
 - (a) Complaint by Lebanon on behalf of the Government of the Hashemite Kingdom of the Jordan of:

"Flagrant breach of article III, paragraph 2, of the General Armistice Agreement between Israel and the Hashemite Kingdom of the Jordan by the crossing of the demarcation line by a large group of militarily-trained Israelis who planned and carried out the attack on Nahhalin Village on March 28-29 1954, firing from automatic weapons, detonating explosives, throwing hand grenades and incendiary bombs, which resulted in:

"(i) The killing of five national guards and one woman and the wounding of fourteen villagers, men and women;

"(ii) The killing of three Arab legionnaires by the blowing up of the truck which was proceeding to Nahhalin Village as reinforcement and the wounding of the officers in charge of reinforcement and four other legionnaires; and

"(iii) Extensive damage to property including the bombing of the mosque of the village."

- (b) Complaints by Israel against Jordan concerning the repudiation by Jordan of its obligations under the General Armistice Agreement:

"(i) Violation of article XII of the General Armistice Agreement by its refusal to attend the conference convoked by the Secretary-General under the aforesaid article;

"(ii) Armed attack on a bus near Scorpion Pass on 17 March 1954 resulting in the murder of 11 Israeli citizens;

"(iii) Acts of hostility including attacks and raids committed by regular and ir-

Président: M. A. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chine, Colombie, Danemark, France, Liban, Nouvelle-Zélande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/667/Rev.2)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de Palestine
 - a) Plainte portée par le Liban, au nom du Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie, pour:

"Violation flagrante, par Israël, du paragraphe 2 de l'article III de la Convention d'armistice général entre le Royaume hachémite de Jordanie et Israël. Un important contingent de forces paramilitaires israéliennes a franchi la ligne de démarcation et, suivant un plan établi d'avance, a attaqué les 28 et 29 mars 1954 le village de Nahhalin, en faisant usage d'armes automatiques et d'explosifs et en lançant des grenades à main et des bombes incendiaires. Au cours de cette attaque, les agresseurs ont:

"i) Tué cinq gardes nationaux et une femme, et blessé quatorze habitants du village, hommes et femmes;

"ii) Tué trois légionnaires arabes en faisant sauter le camion qui amenait des renforts au village de Nahhalin et blessé les officiers qui commandaient ces renforts, ainsi que quatre autres légionnaires; et

"iii) Causé des dommages considérables, notamment en jetant des bombes sur la mosquée du village."

- b) Plaintes portées par Israël contre la Jordanie au sujet de la répudiation, par la Jordanie, des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention d'armistice général:

"i) Violation des dispositions de l'article XII de la Convention d'armistice général, en raison du refus de la Jordanie de prendre part à la conférence convoquée par le Secrétaire général en application dudit article;

"ii) Attaque à main armée d'un autobus le 17 mars 1954, près du col du Scorpion, au cours de laquelle onze Israéliens ont été assassinés;

"iii) Actes d'hostilité — notamment attaques et raids effectués par des troupes régulières

regular forces against the lives and property of Israeli citizens in persistent violation of articles I, III and IV of the General Armistice Agreement, with special reference to the recent armed attacks in the neighbourhood of Kissalon resulting in loss of life, and to constant threats against Israel security;

- "(iv) Refusal by Jordan to carry out her obligations under article 8 of the General Armistice Agreement."

Statement by the President

1. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Before we begin our proceedings on the items on our agenda, I should like briefly to explain why the Security Council, since its meeting of 12 April, has been unable to meet until today, 22 April.
2. Members will recall that at the Council's 665th meeting of 12 April it was decided to hold the next meeting on 15 April. Owing to the President's illness, the meeting was postponed, at his request and with the agreement of all the other members of the Security Council, until 19 April.
3. On 15 April the Israel representative, in a letter addressed to the President of the Security Council, asked for the Council's meeting to be deferred to a later date on religious grounds which made it impossible for him to attend a meeting on 19 April.
4. Later we received a communication informing us that the Lebanese representative was indisposed and also requested a postponement of the meeting. With the approval of all the members of the Security Council the meeting was deferred until today, 22 April.
5. I think the Security Council should be reminded of these circumstances.

Adoption of the agenda

6. The PRESIDENT (*translated from Russian*): The provisional agenda for today's meeting of the Security Council is the same as the agenda of the last meeting. If there are no objections, I shall consider the agenda adopted.
7. I should like to add a few words with regard to the stage we have reached now at today's meeting.
8. As all members of the Security Council will recall, no member of the Council expressed any objection at the meeting of 12 April, to the adoption of the Council's provisional agenda as set forth in document S/Agenda/665 dated 5 April.
9. During the discussion, as you will all remember, another question arose — the question of the order of discussion of items 2 (a) and 2 (b), if the agenda was adopted.
10. At the 666th meeting the Brazilian representative made the following proposal: first, that the provisional agenda should be adopted; secondly, that a general discussion should be held, in which reference might be made to either of the two items on the agenda; and thirdly, that the Security Council should not at that stage of the meeting decide whether, after the discussion, a general resolution should be adopted or a separate resolution on each of the two items items 2 (a) and 2 (b).

et irrégulières contre la personne et les biens d'Israéliens — qui constituent des violations répétées des dispositions des articles premier, III et IV de la Convention d'armistice général et, plus particulièrement, récentes attaques à main armée effectuées dans le voisinage de Kissalon, au cours desquelles plusieurs personnes ont été tuées, et menaces continuelles à la sécurité d'Israël;

- "(iv) Refus de la Jordanie de remplir les obligations qui lui incombent en vertu de l'article VIII de la Convention d'armistice général."

Déclaration du Président

1. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Avant que nous abordions le fond des questions dont nous sommes saisis, je voudrais brièvement résumer les raisons pour lesquelles le Conseil n'a pu se réunir entre le 12 avril et aujourd'hui, 22 avril.
2. Comme les membres du Conseil se le rappellent, nous avons décidé à la 665ème séance, le 12 avril, de tenir la séance suivante le 15 avril. En raison de mon état de santé et sur ma demande, cette séance, avec l'accord de tous les membres du Conseil de sécurité, a été reportée au 19 avril.
3. Le 15 avril, le représentant d'Israël a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre dans laquelle il le priait de fixer la séance du Conseil au lendemain; il invoquait des considérations d'ordre religieux, qui l'empêchaient d'assister à la séance du 19 avril.
4. Ensuite, nous avons reçu une communication par laquelle le représentant du Liban nous faisait part de sa maladie et demandait lui aussi que la séance du Conseil fût reportée au lendemain. Avec l'accord de tous les membres du Conseil de sécurité, la séance a été fixée à aujourd'hui, 22 avril.
5. J'estime qu'il fallait rappeler au Conseil les circonstances que je viens de mentionner.

Adoption de l'ordre du jour

6. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): L'ordre du jour provisoire de la présente séance du Conseil de sécurité est inchangé depuis la dernière séance. S'il n'y a pas d'objections, nous considérerons que l'ordre du jour est adopté.
7. Je voudrais ajouter encore quelques mots pour faire le point de la situation.
8. Vous n'ignorez pas qu'à la séance du 12 avril aucun des membres du Conseil de sécurité ne s'est prononcé contre l'adoption de l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document S/Agenda/665 du 5 avril.
9. Vous vous souviendrez également qu'au cours du débat, on a soulevé une deuxième question, celle de savoir dans quel ordre il convenait d'examiner les points 2, a, et 2, b, au cas où l'ordre du jour serait adopté.
10. A la 666ème séance, le représentant du Brésil a proposé de procéder comme suit: premièrement, adopter l'ordre du jour provisoire; deuxièmement, aborder la discussion générale, au cours de laquelle il serait loisible de traiter de l'une ou l'autre des questions figurant à l'ordre du jour; troisièmement, ne pas préjuger, pour le moment, le point de savoir si, après le débat, nous adopterions une résolution de caractère général ou une résolution distincte pour chacun des deux points 2, a, et 2, b.

11. The Brazilian representative also made it clear that his proposal was based on the understanding that a general discussion would not debar the Lebanese representative, at the appropriate stage, from proposing the adoption of a separate resolution on the Jordan complaint. The Brazilian proposal was supported by the representative of Colombia and, if I am not mistaken, by the United Kingdom, United States and French representatives.

12. Mr. Malik, however, still insisted that Jordan's complaint concerning the Nahhalin Village incident should be considered separately from the Israel complaint.

13. The opinion was also expressed at the meeting of 12 April that the general discussion should be started with the consideration of item 2 (a) and that the representatives of Lebanon and Jordan should be invited to make their complaints and to furnish the Council with the relevant facts, it being understood that Israel would of course be given the opportunity to reply. In the opinion of those who expressed this view, the same procedure could be applied to item 2 (b) after completion of the discussion on item 2 (a).

14. Furthermore, it was proposed that the discussion should begin with item 2 (a) because the Jordan complaint, introduced by the representative of Lebanon, had been submitted earlier than the complaint of Israel against Jordan.

15. That is the position at the present time, and it rests with the Security Council to decide on the procedure for the further discussion of the question.

16. Mr. MUNRO (New Zealand): We have had an exhaustive debate on the question of the agenda and, although this debate has been useful, I feel that we should now proceed as quickly as possible to a decision in order that the discussion of the serious complaints before us may begin.

17. It appears to my delegation that the difference between the viewpoints expressed at the 666th meeting is very narrow. If I am not mistaken, all delegations are agreed that we should not attempt to discuss these complaints in strict isolation. The representative of Lebanon suggested as one possibility that "... we have the general debate now, with the assurance that the specific action for which we call will be allowed after the general debate...".

18. The President, speaking as the representative of the Soviet Union, recalled that one of the speakers on this question proposed that we should proceed to discuss items 2 (a) and 2 (b) after which it would be clear what further steps should be taken with respect to the nature of the resolutions. He considered that that was a very sound point of view. He added that "in our discussion of these complaints, there should be nothing to prevent our referring, within certain reasonable limits and to a certain reasonable degree, to other more general questions, in so far as they relate to the complaints in question and to the facts set forth in the complaints, which we must correctly evaluate".

19. At our last meeting, the representative of Brazil, supported by the representative of Colombia, put forward what I think was a most useful suggestion which, in our opinion, comes as close as possible to meeting the various positions taken by other speakers. Although the President has set forth the Brazilian proposal, I think it helpful to reiterate it.

20. It will be recalled that, according to the suggestion of Brazil, the Council should decide:

11. Le représentant du Brésil a également indiqué qu'à son avis, si sa proposition était adoptée, rien n'empêcherait le représentant du Liban de demander, en temps opportun au cours de la discussion générale, l'adoption d'une résolution distincte sur la plainte de la Jordanie. La proposition du Brésil a été appuyée par le représentant de la Colombie. Si je ne me trompe, les représentants du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la France ont, eux aussi, approuvé cette proposition.

12. Cependant, M. Malik a insisté pour que la plainte de la Jordanie relative à l'incident de Nahhalin fût examinée séparément de la plainte israélienne.

13. A la séance du 12 avril, certains représentants ont proposé en outre de commencer la discussion générale par l'examen du point 2, a; les représentants du Liban et de la Jordanie seraient invités à présenter leurs plaintes, c'est-à-dire à exposer tous les faits au Conseil de sécurité, étant entendu qu'Israël aurait ensuite le droit de répondre. Ces représentants ont exprimé l'avis qu'une fois qu'il en aurait terminé avec le point 2, a, le Conseil pourrait suivre la même méthode pour l'examen du point 2, b.

14. L'un des principaux arguments que l'on a fait valoir pour commencer la discussion par le point 2, a, est que la plainte de la Jordanie dont le représentant du Liban a saisi le Conseil est antérieure à celle d'Israël contre la Jordanie.

15. Telle est la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement, et c'est au Conseil de sécurité qu'il appartient de fixer la méthode qu'il suivra.

16. M. MUNRO (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Nous avons consacré un long débat à la question de l'ordre du jour, et, bien que ce débat ait été utile, je crois que nous devrions prendre une décision aussitôt que possible, de manière à pouvoir aborder l'examen des plaintes graves dont nous sommes saisis.

17. Ma délégation pense que l'écart entre les opinions exprimées à la 666ème séance est minime. Si je ne me trompe, tous les membres du Conseil sont d'accord pour admettre que nous ne devons pas chercher à examiner isolément chacune des plaintes dont nous sommes saisis. Le représentant du Liban a suggéré qu'une possibilité consisterait à "... engager maintenant la discussion générale avec l'assurance que l'action spécifique que nous réclamons sera toujours possible après la discussion générale...".

18. Le Président lui-même, parlant en sa qualité de représentant de l'URSS, a rappelé que l'un des orateurs avait proposé que le Conseil examine les points 2, a, et 2, b, après quoi il n'aurait aucune peine à décider ce qu'il y aurait à faire en ce qui concerne la nature des résolutions à adopter. Le Président a estimé que c'était là une proposition fort raisonnable. Il a ajouté que "cela ne devrait pas nous empêcher de faire état, dans un cadre et dans les limites raisonnables, de certains problèmes plus vastes lorsque ces problèmes intéressent les plaintes dont nous sommes saisis ou certains faits qui en font l'objet et qui appellent un examen attentif".

19. A notre dernière séance, le représentant du Brésil, appuyé par le représentant de la Colombie, a fait une proposition que j'estime très utile et qui, à notre avis, concilie, autant que faire se peut, les divers points de vue exprimés par d'autres orateurs. Le Président a déjà exposé la proposition du Brésil, mais je crois qu'il est utile d'y revenir.

20. Selon cette proposition, le Conseil déciderait;

21. First, to adopt the agenda;
22. Secondly, to hold a general discussion in which reference might be made to any or all of the items of the agenda; and

23. Thirdly, not to commit itself at this stage to the separate or joint character of its eventual resolution or resolutions.

24. The representative of Lebanon has received from a number of representatives here as firm an assurance as can be given without prejudging the case that they favour action on his complaint. Of course, such action must be formulated in a resolution, and we can only take a position on any particular text after it has been presented. I wish, however, to join in assuring Mr. Malik that it is far from our intention to smother or to evade the Nahhalin incident. At the same time, we would fully agree with the representatives of France and the Soviet Union that in seeking a remedy for the present disturbed situation in the border areas of Israel and Jordan we should not confine ourselves merely to an examination of symptoms. Our search, I believe, can best be conducted under the procedure formulated by the representative of Brazil. Should it be submitted as a formal proposal, as I hope it will, then I shall support it.

25. Mr. BORBERG (Denmark): In the first place, I wish to thank the President for having explained to me at the last meeting what he meant by his use of the word "order". I wish also to thank the representative of Brazil for having been good enough to explain, at my request, the essence of his proposal. As a consequence, I can be very brief, particularly as the representative of New Zealand has today expressed views which are very similar to mine.

26. It seems to me that there should be no further difficulty regarding the provisional agenda itself, and I doubt very much that there are now any serious difficulties in the way of planning the process of examination. If, as suggested by the representative of Brazil, we can, under a general discussion, present the general aspect of the matter — bring in (a), bring in (b), bring in points ii or iii of item 2 (a), and have the right at any time to put forward draft resolutions — it would seem to me that we should have such broad possibilities for discussion that the right which we shall require if we are to take decisions, will appear at the proper time. Only in such light can we, I believe, act in accordance with the task which has been assigned to the Security Council by the Charter in the interest of maintaining peace, or of re-establishing peace where war has broken out. Therefore, I shall be quite willing to accept the suggestions made by the representative of Brazil if he presents them in the form of a proposal.

27. Mr. GOUTHIER (Brazil): At the last meeting, the Brazilian delegation, supported by the Colombian representative, had the honour to make some suggestions to the Council regarding the adoption of the agenda and the manner in which we should dispose of its items. I was encouraged to see that the ideas I ventured to submit met with the approval of a considerable number of representatives on this Council. I was also heartened by the remarks of the representative of Lebanon re-

21. Premièrement, d'adopter l'ordre du jour;

22. Deuxièmement, de procéder à une discussion générale au cours de laquelle pourraient être évoqués l'un des points de l'ordre du jour ou tous les points à la fois; et

23. Troisièmement, le Conseil ne s'engagerait pas, au stade actuel, à adopter en définitive une ou plusieurs résolutions distinctes pour chacun de ces points ou une ou plusieurs résolutions portant sur tous ces points à la fois.

24. Plusieurs membres du Conseil ont donné au représentant du Liban l'assurance aussi formelle qu'elle peut l'être, sans cependant préjuger le fond de la question, qu'ils souhaitent qu'une décision soit prise au sujet de la plainte qu'il a présentée. Il va de soi que cette décision devra prendre la forme d'une résolution, et nous ne pouvons prendre position à l'égard d'un texte avant qu'il nous ait été présenté. Je tiens cependant à donner, moi aussi, à M. Malik l'assurance que nous n'avons nullement l'intention d'étouffer l'incident de Nahhalin ou d'éviter de nous prononcer à son sujet. Nous pensons également, comme les représentants de la France et de l'Union soviétique que, dans la recherche d'un remède à la situation tendue qui règne actuellement sur les frontières d'Israël et de la Jordanie, nous ne devons pas nous borner à examiner les symptômes de cette situation. J'estime que la procédure proposée par le représentant du Brésil est la plus satisfaisante pour chercher le remède en question. Si cette procédure nous est proposée d'une façon formelle, et j'espère qu'elle le sera, ma délégation appuiera cette proposition.

25. M. BORBERG (Danemark) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais commencer par remercier le Président, qui a bien voulu m'expliquer à la dernière séance ce qu'il entendait par le terme "ordre". Je voudrais aussi remercier le représentant du Brésil d'avoir eu l'obligeance d'exposer, sur ma demande, en quoi consiste sa proposition. Cela me permettra d'être bref, étant donné notamment que le représentant de la Nouvelle-Zélande a exprimé aujourd'hui des opinions qui sont très semblables aux miennes.

26. Il me semble qu'il ne devrait plus y avoir de difficulté en ce qui concerne l'ordre du jour provisoire, et je doute fort que nous nous heurtions maintenant à des obstacles sérieux pour organiser le débat. Si nous pouvons, comme le suggère le représentant du Brésil, aborder dans la discussion générale la question dans son ensemble — faisant intervenir l'ensemble de l'alinéa a, l'ensemble de l'alinéa b ou les points ii ou iii de l'alinéa a et si chacun conserve à tout moment le droit de présenter des projets de résolution — il me semble que nous aurons l'entière faculté de nous prononcer comme nous l'entendons, le moment venu. En effet, c'est seulement ainsi que nous pourrons, à mon avis, nous acquitter de la tâche que la Charte a assignée au Conseil de sécurité: maintenir la paix, ou la rétablir lorsque les hostilités ont éclaté. Je suis donc tout prêt à accepter les suggestions du représentant du Brésil s'il leur donne la forme d'une proposition.

27. M. GOUTHIER (Brésil) (*traduit de l'anglais*): Lors de la dernière séance, la délégation brésilienne, appuyée par le représentant de la Colombie, a fait au Conseil quelques suggestions sur l'adoption de l'ordre du jour et la manière d'en étudier les différents points. Les idées que j'ai exposées ont recueilli l'approbation d'un grand nombre de représentants du Conseil, et cela m'a encouragé. Les observations du représentant du Liban touchant mes suggestions m'ont également donné

garding our suggestions: Mr. Malik was good enough to say that he welcomed the initiative of the Brazilian and Colombian delegations and, in fact, was deeply grateful for the interest which we were taking in the affairs of the Middle East, and he also mentioned the Latin-American impartiality and sense of detachment. The representative of Lebanon went on to say that Brazil had certainly made an admirable attempt, but he thought that this attempt should be improved upon. While accepting a general debate on the whole of the agenda as it was proposed, the Lebanese representative asked for guarantees that "we can consider the Nahhalin incident independently after we have finished with the general debate". After those encouraging remarks and the suggestions made by the Chinese representative, the Council adjourned in an atmosphere of good-will and hopeful expectations.

28. Therefore, pursuing our efforts to narrow even further the gap which is dividing the Council, we endeavoured to ascertain whether there remained any possibility of overcoming the last difficulties. We are confident that we have performed our duty in complete objectivity and detachment and to the best of our ability.

29. Let us now survey very briefly the progress which we have made towards our common goal of conciliation since we started this procedural discussion.

30. The Council will recall that at its first meeting on this matter [665th meeting] the representative of the United Kingdom stated that he was prepared to agree "that the provisional agenda before us should be adopted, on the assumption that, since the two items were interrelated, the Council would consider them as a whole". The representatives of France, the United States and New Zealand endorsed this view. Mr. Malik could not agree with that thesis. He stressed that the Council had before it two sets of complaints which should be dealt with in an orderly manner, "first disposing of item 2 (a) as it appears on the agenda, hearing both sides of the issue, and then going to item 2 (b)".

31. These were, as we understood, the main positions on the question. A number of representatives, including myself, put forward other suggestions as to the method of establishing the agenda and proceeding with the discussion. Such was the picture when the Brazilian delegation, by way of compromise, tried a new approach to the problem and presented its formula. We tried a middle-of-the-road solution. On the one hand we favoured a general debate on the agenda as a whole and, on the other hand, taking into account the views expressed by Mr. Malik, we stated clearly that the Council would not commit itself at this stage as to the character of any future resolution or resolutions. Thus, the possibility was left open to Mr. Malik to choose for himself the most appropriate moment to move that the Council should take a specific decision on any of the points listed on the agenda.

32. The wide acceptance which this formula received shows a considerable improvement upon the previous positions. Both sides have made concessions. The representative of the United Kingdom and those who pre-

confiance. M. Malik a bien voulu déclarer qu'il se félicitait de l'initiative des délégations brésilienne et colombienne et qu'il était, en fait, profondément reconnaissant de l'intérêt que nous portons aux affaires du Moyen-Orient. Il a également parlé de l'impartialité et de l'indépendance de jugement des pays de l'Amérique latine. Le représentant du Liban a aussi dit que le Brésil avait assurément fait un effort digne de louanges, mais qu'à son avis un progrès dans cette voie restait nécessaire. Tout en acceptant une discussion générale sur l'ensemble de l'ordre du jour tel qu'il était proposé, le représentant du Liban nous a demandé de lui donner l'assurance que "nous pourrions examiner la plainte relative à l'incident de Nahhalin indépendamment quand nous en aurons terminé avec la discussion générale". Après ces déclarations encourageantes et après avoir entendu le représentant de la Chine formuler ses propositions, le Conseil a levé la séance dans l'harmonie et l'espoir.

28. En conséquence, poursuivant nos efforts pour réduire encore davantage l'écart qui séparait les membres du Conseil, nous nous sommes efforcés de déterminer s'il demeurerait une possibilité quelconque de surmonter les dernières difficultés. Nous sommes persuadés que nous avons accompli notre devoir de notre mieux en toute objectivité et de façon absolument désintéressée.

29. Examinons maintenant très brièvement les progrès que nous avons faits dans la voie de la conciliation, notre but commun, depuis que nous avons commencé cette discussion de procédure.

30. Le Conseil se souviendra qu'à la première séance qu'il a consacrée à ce problème [665ème séance], le représentant du Royaume-Uni a déclaré qu'il était disposé à approuver "l'adoption de l'ordre du jour provisoire dont nous sommes saisis"; il a ajouté: "je supposais en effet que, les deux questions étant liées, le Conseil les considérerait comme un tout". Les représentants de la France, des Etats-Unis et de la Nouvelle-Zélande ont approuvé cette façon de voir. M. Malik n'a pu l'approuver. Il a fait observer que le Conseil était saisi de deux catégories de plaintes qu'il convenait d'examiner d'une manière ordonnée, "en discutant d'abord l'alinéa a du point 2, tel qu'il apparaît dans l'ordre du jour, en écoutant les deux parties au débat, puis en passant à l'alinéa b".

31. Telles étaient, si nous ne nous trompons, les principales opinions exprimées. Un certain nombre de représentants, dont moi-même, ont formulé d'autres propositions concernant la méthode à adopter pour fixer l'ordre du jour et procéder à la discussion. Nous en étions là lorsque la délégation du Brésil, dans un esprit de compromis, s'est efforcée d'aborder le problème sous un nouvel angle et a proposé sa formule. Nous avons essayé de parvenir à une solution moyenne. D'une part, nous nous sommes prononcés en faveur d'une discussion générale portant sur l'ensemble de l'ordre du jour, et, d'autre part, tenant compte de l'opinion exprimée par M. Malik, nous avons indiqué clairement qu'à ce stade, le Conseil ne préjugerait pas la nature de la résolution ou des résolutions qu'il pourrait adopter par la suite. Ainsi, M. Malik gardait la possibilité de choisir lui-même le moment qui lui paraîtrait le plus opportun pour proposer au Conseil de prendre telle ou telle décision sur l'un ou l'autre des points inscrits à son ordre du jour.

32. L'accueil généralement favorable dont cette formule a bénéficié montre un heureux et important changement des positions précédentes. Les deux parties ont fait des concessions. Le représentant du Royaume-Uni

viciously supported his views are willing not to prejudge the character of the eventual resolution or resolutions to be adopted by the Council. I consider that those delegations have taken an important step in the direction of a compromise. Mr. Malik, for his part, also moved in the same direction by accepting the idea of a general debate. We believe, after an exchange of views with several members of this Council, that the formula we suggested is, in the present circumstances, the best that can be achieved towards avoiding a deadlock in this procedural matter

33. Brazil and Colombia realize that this formula cannot give full satisfaction to our friend, Mr. Malik, but it is also true that it does not give full satisfaction to those who, at our first meeting, favoured the views expressed by Sir Pierson Dixon. I am also very grateful for the remarks made today in this Council regarding the Brazilian-Colombian suggestion. It shows that a clear majority of this Council favours our formula.

34. Therefore, the Brazilian and the Colombian delegations formally introduce their proposal reading as follows:

"1. The provisional agenda is adopted.

"2. A general discussion shall be held in which reference may be made to any or all of the items of the agenda.

"3. The Security Council does not commit itself at this stage as to the separate or joint character of its eventual resolution or resolutions."

35. In the same spirit of conciliation, guided by a sense of reality, and aware of the necessity for avoiding any clash that would poison our discussions on the substance of the complaints, we call upon the Council to consider our motion. At the same time we wish to make it clear that we will always be ready to endorse any suggestion that, in the opinion of the Council, would be an improvement on our proposal.

36. Mr. ECHEVERRI CORTES (Colombia) (*translated from Spanish*): My delegation has listened with great interest to the statement which the representative of Brazil has just made, and I can state that it fully shares the views he expressed.

37. I should like to repeat what I said at the 666th meeting of the Security Council:

"Both the delegations of Brazil and of Colombia, which represent the Latin-American regional block on this Council and are therefore not directly concerned with the problems which have recently arisen in the Middle East, are of the opinion that for that very reason we are in an excellent position to make a suggestion which, we think, combines the points of view expressed by the representatives of the various countries members of the Security Council."

38. I wish to thank the representatives of France, the United Kingdom and New Zealand for the support they have given to the proposal submitted by our two countries, and also the representative of Lebanon for having viewed our proposal with favour, in spite of his remarks to the effect that each item should be discussed separately.

et ceux qui, jusqu'ici, appuyaient son point de vue, consentent à ne pas préjuger la nature de la résolution ou des résolutions que le Conseil adoptera en définitive. A mon avis, ces délégations ont ainsi fait un pas dans la voie d'un compromis. M. Malik, quant à lui, s'est orienté dans la même direction en acceptant l'idée d'une discussion générale. Nous pensons, après avoir procédé à un échange de vues avec plusieurs membres du Conseil, que la formule que nous avons proposée est, dans les circonstances actuelles, la meilleure que l'on puisse trouver pour éviter une impasse dans cette question de procédure.

33. Le Brésil et la Colombie se rendent parfaitement compte que cette formule ne donne pas entièrement satisfaction à notre ami M. Malik; mais il faut reconnaître qu'elle ne satisfait pas non plus pleinement ceux qui, lors de notre première réunion, ont appuyé la façon de voir de sir Pierson Dixon. Je suis très reconnaissant à tous ceux qui ont, aujourd'hui, présenté des observations sur la proposition du Brésil et de la Colombie. Ces observations montrent, en effet, qu'une nette majorité des membres du Conseil est favorable à la formule que nous proposons.

34. Aussi les délégations du Brésil et de la Colombie présentent-elles, formellement, la proposition suivante:

"1. Le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire.

"2. Il procédera à une discussion générale, au cours de laquelle les orateurs pourront évoquer l'un quelconque ou tous les points de l'ordre du jour.

"3. Il ne prend pour le moment aucun engagement sur le point de savoir s'il adoptera en définitive une résolution ou des résolutions distinctes pour chacun des points examinés ou une ou plusieurs résolutions portant sur l'ensemble de ces points."

35. Dans le même esprit de conciliation, guidés par notre sens des réalités et nous rendant compte de la nécessité d'éviter des heurts qui risqueraient d'envenimer nos discussions sur le fond des plaintes dont le Conseil est saisi, nous demandons aux membres du Conseil d'examiner notre proposition. Nous tenons à préciser en même temps que nous serons toujours disposés à appuyer toute suggestion qui, de l'avis du Conseil, serait de nature à améliorer notre proposition.

36. M. ECHEVERRI CORTES (Colombie) (*traduit de l'espagnol*): Ma délégation a écouté avec très grand intérêt l'intervention que vient de faire le représentant du Brésil; je puis affirmer qu'elle partage sans réserve les idées qu'il a exposées au Conseil.

37. Permettez-moi de rappeler ce que j'ai dit à la 666ème séance:

"Ce sont les délégations brésilienne et colombienne qui représentant au Conseil les pays de l'Amérique latine. Les événements du Moyen-Orient ne nous touchent donc pas directement, et nous sommes bien placés, je crois, pour présenter une suggestion qui, selon nous, concilie les vues exposées par les représentants des pays membres du Conseil de sécurité."

38. Je voudrais remercier les représentants de la France, du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande de l'appui qu'ils ont donné à la proposition présentée par nos deux pays; je voudrais également remercier le représentant du Liban d'avoir accueilli notre proposition avec bienveillance, quoique, d'après ce qu'il a dit, il préfère que chacune des deux questions soit examinée séparément.

39. In that connexion, I should like to quote Mr. Malik's remarks at our last meeting:

"The representative of Brazil certainly has made an admirable attempt, but I shall tell him quite frankly that while I welcome his initiative, and while I want Brazil and Colombia — and the whole of the Latin-American world — to retain and deepen their interest in our affairs, I feel at the same time that his attempt should be improved upon, and I hope that he will allow me to tell him how."

40. It seems to me that the representative of Lebanon is returning once more to the point from which we started, that is, the complete separation of the two items under discussion. What the Brazilian delegation and mine wished to do was to submit a compromise proposal which would combine the different points discussed, and we hoped that in this way we should succeed in securing seven votes for our proposal. I repeat that our proposal was a compromise designed to facilitate the progress of the discussion. We cannot go back again to the point from which we started.

41. We are still confident that the armistice signed by the Arab countries and Israel may at no distant date assume the form of a peace treaty, and we consider it our duty to express our fervent desire that, with the advent of the peace treaty, a lasting calm may reign in the Middle East.

42. My delegation is confident that, if the proposal, submitted by Brazil and Colombia for the purpose of settling so secondary a question as the procedure to be followed in the discussion of the agenda, is approved, we shall be able to embark fully on a thorough discussion of the problem and make up the time we have lost at the last few meetings.

43. In concluding, I should like to stress the tremendous interest which the Brazilian and Colombian delegations have felt in this discussion, attempting to find a compromise solution combining as far as possible the different views which have been expressed on the subject. If our proposal is adopted, our two delegations will feel proud to have helped to facilitate the future discussions.

44. Mr. Charles MALIK (Lebanon): The United Nations is a whole separate world. It is a fascinating world. It has its own sense of humour, it has its own ideas, it has its own proprieties and amenities. It has its tacit understandings and, I might add, it has its own tacit misunderstandings. I mean that we quite understand each other, and we allow each other to indulge in a little misunderstanding. It is not very harmful, since we all have this unconquerable sense of humour which always exhibits itself at the right time.

45. I heard the representative of New Zealand say here that in his view, after a consideration of our remarks during the last two meetings, the difference between the various points of view is really very narrow. All I can say is that if my distinguished friend and neighbour — and he is my friend and neighbour both here and elsewhere — should really prove quite objectively that the difference is very narrow, I assure him that I will jump that difference. I would not want anybody else to jump it; I would jump it myself. But he must really prove that the difference is, as he put it, very narrow.

39. A ce propos, j'aimerais citer les observations que M. Malik a formulées à notre dernière séance:

"L'initiative du représentant du Brésil est certainement louable. Je la vois avec faveur, mais qu'il me permette de lui dire très franchement que, si je désire que le Brésil et la Colombie — et tous les pays de l'Amérique latine — s'intéressent de plus en plus à nos affaires, j'estime néanmoins que les efforts du représentant du Brésil devraient être poussés plus loin."

40. Il me semble que M. Malik revient à nouveau au point dont nous sommes partis, c'est-à-dire à la séparation complète des deux points à l'examen. Ce que ma délégation et celle du Brésil souhaitaient, c'était une proposition intermédiaire qui concilierait les différents points de vue présentés et qui nous permettrait ainsi d'obtenir les sept voix nécessaires pour son adoption. Je répète qu'il s'agissait d'une formule de compromis destinée à faciliter la discussion, car il n'est guère admissible que nous revenions à notre point de départ.

41. Quant à nous, nous continuons d'espérer que l'armistice qui a été signé entre les pays arabes et Israël aboutira tôt ou tard à la conclusion d'un traité de paix; nous considérons de notre devoir d'exprimer le fervent espoir que ce traité inaugurera dans le Moyen-Orient une ère de tranquillité.

42. Ma délégation espère que, si le Conseil adopte la proposition du Brésil et de la Colombie tendant à résoudre la question accessoire de la procédure à suivre dans l'examen de l'ordre du jour, nous pourrions aborder immédiatement le fond du problème et regagner le temps que nous avons perdu au cours de nos séances précédentes.

43. En terminant, je tiens à souligner le très vif intérêt que les délégations brésilienne et colombienne portent au présent débat; elles en ont donné la preuve en s'efforçant de trouver une solution de compromis qui concilierait, dans toute la mesure du possible, les différents points de vue présentés. Au cas où notre proposition serait adoptée, nos deux délégations seraient fières d'avoir pu contribuer à faciliter les futurs débats du Conseil.

44. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): L'Organisation des Nations Unies est un monde bien à part. C'est un monde fascinant. Il a un sens de l'humour qui est bien à lui. Il a des idées qui lui sont propres. Il a ses propres règles en ce qui concerne ce qui se fait et ce qui ne se fait pas. Il a ses ententes tacites et, si j'ose m'exprimer ainsi, il a ses malentendus tacites. Je veux dire par là que nous nous comprenons bien et que nous nous laissons tous aller à créer de petits malentendus. Cela n'est pas très grave, car nous possédons tous un sens de l'humour invincible, qui se manifeste toujours au moment opportun.

45. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a dit qu'après avoir examiné les observations qui avaient été faites au cours de nos deux dernières réunions il estimait que les divergences de vues qui s'étaient fait jour étaient, en réalité, minimes. Tout ce que je peux dire à mon honorable ami et voisin — il est bien mon ami et voisin ici même et ailleurs — c'est qu'il devrait prouver de manière objective que ces divergences sont vraiment minimes. S'il le fait, je serai le premier à négliger ces divergences de vues, sans laisser à personne d'autre la possibilité de le faire avant moi. Mais il faut qu'il prouve d'abord que ces divergences de vues sont vraiment minimes.

46. Now, of course, as I have said, we allow each other to use this kind of language here. The United Nations is a whole separate world, as I said before, a very fascinating world. We allow each other to use this language, and we understand each other. But when it comes to considering these questions and to taking decisions, I think it is only fair and right and proper for people who have to carry the brunt of the outcome of those decisions to try to make things as plain, as clear and as unmistakable as possible. I therefore would very humbly ask Mr. Munro, through the President, to show us wherein the difference between the various points of view is very narrow. I shall show very shortly, I hope, subject to Mr. Munro's refutation — and I shall have a little more to say about this matter of refutation a little later — that the difference is not very narrow. Obviously, one of these two positions represents the actual situation. We should face them quite calmly and decide which of the two is the real truth.

47. I should now like to ask another question, addressed this time to the representative of Brazil. He has circulated a document containing the suggestion he made at the 666th meeting. What the Brazilian representative is putting forward this afternoon is precisely what he told us at that meeting; there is no change whatsoever in it. He made that kind of suggestion the other day, and now he is putting it forward as a formal proposal.

48. I now come to my question, which I address to whoever cares to answer it. I hope that somebody answers it; I hope that somebody feels he owes me the elementary politeness of an answer to this question. My question is this: wherein lies the difference between the Brazilian proposal and the United Kingdom proposal? That is a very simple question: wherein lies the difference between the Brazilian proposal and the United Kingdom proposal?

49. It is obvious that here we have two attitudes, two points of view. Either they are the same, or they are different. If they are the same, I am certain that the representative of the United Kingdom could put forward his own point of view without the initiative of the representative of Brazil, and I am sure that the representative of Brazil himself would not want to encroach on the freedom of initiative of the representative of the United Kingdom. If they are different, on the other hand, then I beg the representative of Brazil or the representative of the United Kingdom — or the President, who may help us here — to tell me what the difference is between the Brazilian text and the ideas put forward by Sir Pierson Dixon in his first speech at the first of this series of meetings. Wherein is the difference? This is an important point, because I am sure that the representative of the United Kingdom would not want any proposal which is really his to be adopted under any other name, nor would the representative of Brazil want his own proposal to be in reality the United Kingdom proposal. I therefore beg the President or the Council, or whoever would care to answer this very elementary question, to tell me what the difference is between the United Kingdom proposal and the Brazilian proposal.

50. What did Sir Pierson Dixon tell us at that meeting? It will be recalled that it was the representative of the United Kingdom who took the initiative in putting forward ideas concerning the consideration

46. Il va sans dire que nous permettons à chacun d'entre nous de s'exprimer de cette façon ici. L'Organisation des Nations Unies est un monde à part, un monde très fascinant, comme je l'ai déjà dit, un monde où nous ne trouvons rien à redire à pareil langage et où nous nous comprenons parfaitement. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'examiner certaines questions et de prendre des décisions, je crois que ceux qui auront à en subir les conséquences ont parfaitement le droit d'essayer de rendre les choses aussi claires que possible et d'écarter toute équivoque. Je voudrais donc demander à M. Munro, par l'intermédiaire du Président, de me montrer les points sur lesquels les divergences de vues sont minimales. Personnellement, je vais montrer en quelques mots que ces divergences ne sont nullement minimales, et il est loisible à M. Munro de me réfuter. J'aurai d'ailleurs à ajouter quelques mots plus tard au sujet de cette question de réfutation. Il est évident que l'un de nous deux interprète la situation telle qu'elle se présente objectivement, et il faut envisager ces deux interprétations avec calme pour décider ensuite laquelle des deux correspond à la vérité.

47. Je voudrais maintenant poser une autre question que j'adresserai au représentant du Brésil. Celui-ci a fait distribuer un document qui reprend mot pour mot la suggestion qu'il avait formulée à la 666ème séance. Ce que le représentant du Brésil nous propose cet après-midi correspond exactement à ce qu'il nous a dit à cette séance. Il n'y a rien de changé. L'autre jour, il a présenté sa suggestion, et il nous la soumet aujourd'hui sous forme de proposition.

48. J'en arrive maintenant à la question que je veux poser à celui des membres du Conseil qui voudra bien y répondre. J'espère que quelqu'un répondra, car c'est là me semble-t-il, la moindre des politesses. Ma question est la suivante: en quoi la proposition du Brésil diffère-t-elle de celle du Royaume-Uni? Question très simple: y a-t-il une différence entre la proposition du Brésil et celle du Royaume-Uni, et quelle est cette différence?

49. Il est évident que nous sommes en présence de deux points de vue. Ils sont ou bien semblables, ou bien différents. S'ils sont semblables, je suis sûr que le représentant du Royaume-Uni pourra exposer son opinion sans l'aide du représentant du Brésil. Je suis certain que ce dernier lui-même ne voudrait pas empiéter sur la liberté d'initiative du représentant du Royaume-Uni. En revanche, si les deux points de vue en question diffèrent, je demanderai alors au représentant du Brésil ou à celui du Royaume-Uni — ou au Président, qui nous aidera peut-être sur ce point — de me dire en quoi le texte du Brésil s'écarte des idées que le représentant du Royaume-Uni a exposées lors de sa première intervention, au début de l'examen de cette question. En quoi consiste cette différence? La question est importante, car, j'en suis certain, le représentant du Royaume-Uni ne voudrait pas que le Conseil adopte, sous un autre nom, une proposition qui émane véritablement de lui, pas plus que le représentant du Brésil ne désirerait voir sa propre proposition transformée en fait en proposition du Royaume-Uni. Je prie donc le Président ou les membres du Conseil qui voudront bien me répondre de me dire en quoi la proposition du Royaume-Uni diffère de celle du Brésil.

50. Que nous a dit sir Pierson Dixon à cette séance? On se souviendra que c'est lui qui, dès le début de ces réunions, a pris l'initiative au sujet de la méthode à suivre pour l'examen de notre ordre du jour. J'ai devant

of our agenda — and I have before me the record of the 665th meeting which contains the statement of Sir Pierson's ideas. He said that, since the items were interrelated, the Council should consider them as a whole. This formula has been repeated by practically every member of the Council. We know it as well as we know any other formula about almost anything: that, since the two items are interrelated, the Council should consider them as a whole. Sir Pierson went on to say:

"... It is desirable that our adoption of the agenda should be based on the assumption that the two items are taken as a whole."

51. Finally, at the very end of his first intervention — he repeated this thesis in his later interventions, but his first intervention struck the note which has marked this debate from the very beginning, and therefore I shall use only the themes that he employed at that time — he said: "... provided that [the Council] can have a thorough discussion of the whole problem".

52. Now, I am sure that the representative of the United Kingdom, from the very beginning, felt that he had seven votes with which he could carry the day — and that was his position.

53. I fail to see any difference whatsoever between that position and the proposal submitted to the Council by the representative of Brazil. In the proposal submitted by the representative of Brazil it is suggested, first, that the provisional agenda be adopted. Well, that is what Sir Pierson Dixon suggested. The representative of Brazil proposes, secondly, that a general discussion shall be held in which reference may be made to any or all of the items of the agenda. Well, that is what Sir Pierson Dixon proposed, that we should have a general discussion. In the third place, and this may be what is supposed to be the novel element in the text, the representative of Brazil proposes that the Security Council does not commit itself at this stage as to the separate or joint character of its eventual resolution or resolutions. Well, Sir Pierson Dixon did not say that the Security Council should commit itself at this point, so this does not contribute anything new. Even if Sir Pierson Dixon had said that, the Council can always determine later whether it will adopt one, two or more resolutions.

54. The whole idea of the representative of the United Kingdom and of those who supported him from the very beginning was to put aside an individual examination of the individual complaints and to hold a general debate on the problem as a whole. Sir Pierson Dixon did not say that at the end of the debate the Security Council should adopt one resolution or two, or twenty. That is left to the rules of procedure. The Council, or any organ of the United Nations, after a general debate can, in the light of that debate, decide whether it will adopt one resolution, two separate resolutions, four separate resolutions, or none at all. Therefore, I say, with all respect to my friend, the representative of Brazil, that the third paragraph of his proposal introduces nothing new whatsoever in the position taken by Sir Pierson Dixon from the very beginning of our consideration of this problem.

55. That is my first question, and I beg any member of the Council, including the President, to explain to me where there is any real difference whatsoever be-

moi le compte rendu de la 665ème séance dans lequel sont exposées les idées de sir Pierson Dixon; il a déclaré que, les questions étant connexes, le Conseil devrait les examiner dans leur ensemble. Cette opinion a trouvé un écho chez pratiquement tous les membres du Conseil. Du reste, nous ne la trouvons pas autrement nouvelle: puisque ces deux questions sont liées, le Conseil doit les considérer comme un tout. Le représentant du Royaume-Uni a dit:

"... Il serait souhaitable qu'en adoptant notre ordre du jour, nous partions de l'hypothèse que les deux questions constituent un tout."

51. Enfin, à l'issue de sa première intervention, le représentant du Royaume-Uni s'est exprimé en ces termes: "... pourvu que [le Conseil] ait le loisir d'examiner à fond l'ensemble de la question". Sans doute a-t-il à nouveau défendu ce point de vue au cours de ses interventions ultérieures, mais, comme c'est sa première intervention qui a donné dès le début le ton au présent débat, je ne cite que les termes qu'il a employés alors.

52. Je suis maintenant certain que le représentant du Royaume-Uni a pensé dès le début que sa thèse aurait l'appui de sept des membres du Conseil. Telle a été sa position.

53. Je ne parviens à voir aucune différence entre cette attitude et la proposition du représentant du Brésil. Selon cette proposition, le Conseil commencerait par adopter l'ordre du jour provisoire. Or, c'est ce que sir Pierson Dixon a proposé. En deuxième lieu, suivant le représentant du Brésil, il y a lieu d'instituer une discussion générale au cours de laquelle nous pourrions évoquer l'un quelconque ou tous les points à l'ordre du jour. Or, c'est ce que sir Pierson Dixon a proposé: il a déclaré que nous devions procéder à une discussion générale. En troisième lieu, et c'est là ce qui est censé représenter l'élément nouveau dans le texte en question, le représentant du Brésil propose au Conseil de sécurité de ne pas déterminer, à ce stade du débat, si la résolution ou les résolutions qu'il adoptera en fin de compte concerneront tel ou tel aspect de la question ou l'ensemble de ses aspects. Or, sir Pierson Dixon n'a pas dit que le Conseil de sécurité devait, pour le moment, s'engager, de sorte que la proposition brésilienne n'apporte à cet égard aucun élément nouveau. Même si sir Pierson Dixon avait fait cette assertion, le Conseil pourrait toujours décider par la suite, s'il adoptera une, deux ou plusieurs résolutions.

54. Toute la préoccupation du représentant du Royaume-Uni et de ceux qui l'ont appuyé dès le début a été d'écarter un examen séparé des plaintes et d'instituer une discussion générale sur l'ensemble du problème. Sir Pierson Dixon n'a pas dit qu'à la fin du débat le Conseil de sécurité devrait adopter une, deux ou vingt résolutions. Il s'agit là d'une question de règlement intérieur. Le Conseil, ou tout organe de l'Organisation des Nations Unies peut, après une discussion générale, et à la lumière de cette discussion, décider qu'il adoptera une seule résolution, deux résolutions séparées, quatre résolutions séparées, ou encore qu'il n'adoptera aucune résolution. Par conséquent, avec tout le respect que je dois au représentant du Brésil, je déclare que le troisième paragraphe de sa proposition n'apporte aucun élément qui diffère de l'attitude que sir Pierson Dixon a adoptée depuis le début même de la discussion.

55. Telle est ma première question, et je voudrais que l'un ou l'autre des membres du Conseil, y compris le Président, m'explique où réside la différence réelle, si

tween the attitude taken by Sir Pierson Dixon and the proposal of the representative of Brazil. I beg to be told whether there is 1 per cent of difference; I would accept one per cent of difference, if it existed. Of course, I hope I shall not be answered by being told that the difference is that the representative of the United Kingdom did not put his suggestion forward as a proposal, whereas it is now before us as a proposal. That is a form of reply which I am sure nobody will make, because surely if that is the position, the representative of the United Kingdom would not wait for some other delegation to present his proposal in the form of a formal motion to be acted upon by the Council.

56. What I want to say is this. This is the third time we have examined this important problem and I claim — and I want this claim to be disproved — we have not moved a single hair's breadth from the initial position taken by the gentlemen who are sure they have seven votes in their pocket. If this is true, I beg Mr. Munro to tell me wherein is the very narrow difference which he mentioned at the beginning of our debate this afternoon. I can show in my last intervention there was a real attempt — a very painful but a very real attempt — on my part to move from my original position. After Mr. Lodge told us that people did at times change their opinions, that ideas could evolve, after I had accepted this principle and put it into practice, I hoped that we would avoid devoting a third meeting to the consideration of this problem without making any progress.

57. As I said at the beginning of my statement, the United Nations is a fascinating world. All of us understand this, but when the moment of decision arrives without any progress whatsoever, then we have to call a spade a spade and act accordingly. The representatives of Brazil and Colombia both have said that they appreciated my profound appreciation of their initiative, which I assure the Council is a real appreciation on my part. I am glad the Latin-American world is stepping into our *mêlée*, and I hope they will maintain their interest and their initiative, even if their very first step may not be as happy as it looks on the surface. One should never be discouraged if one makes a false step the first time. One should try again and learn from experience. Both the representative of Brazil and the representative of Colombia referred to my statement at our last meeting, and it is perfectly true that while welcoming their initiative, I did say it should be improved upon. I did think that the representative of Brazil, in quoting those words today, was going to tell us that there was an improvement, but I recall the three parts of the proposal he read for us at the last meeting, before I begged him for an improvement, and I compare them with the document he distributed today, and I find no change whatsoever. Therefore, I still beg for an improvement. I felt that there was a note of hope at the end of the speech of the representative of Brazil when he said that he would still accept suggestions as to how this proposal might be improved. It is quite true, as they said, that after welcoming their initiative I did beg for a genuine improvement in this matter.

jamais il en est une, entre l'attitude adoptée par sir Pierson Dixon et la proposition formulée par le représentant du Brésil. Je voudrais que l'on m'indique s'il y a l'ombre d'une différence; je suis prêt à admettre l'ombre d'une différence, mais encore faut-il qu'elle existe. J'espère, bien entendu, que l'on ne me répondra pas en disant que la différence tient au fait que le représentant du Royaume-Uni n'a pas soumis sa suggestion sous forme de proposition, alors que maintenant nous sommes saisis d'une proposition formelle. C'est là une réponse que personne ne me donnera, je l'espère, car, si tel était le cas, le représentant du Royaume-Uni n'attendrait certainement pas qu'une autre délégation reprenne à son compte sa suggestion, en en faisant une proposition formelle sur laquelle le Conseil est appelé à se prononcer.

56. Voici par conséquent ce que je veux dire: c'est la troisième fois que nous examinons ce problème important, et j'affirme — quitte à ce que l'on réfute cette affirmation — que nous ne nous sommes pas écartés d'un pouce de la thèse que ceux qui se sentent assurés de recueillir les sept voix nécessaires ont défendue à l'origine. Cela étant, je voudrais demander à M. Munro de m'indiquer en quoi consistent ces divergences de vues minimes dont il a parlé au début de cet après-midi. Je peux montrer, quant à moi, qu'en faisant ma dernière déclaration j'ai fait une tentative réelle — je dirai même une tentative aussi pénible que réelle — pour m'écarter de ma position initiale. Après que M. Lodge nous eut dit que l'on pouvait changer d'avis et que les idées pouvaient évoluer, après que j'eus accepté ce principe et l'eus mis en pratique, j'ai espéré que nous pourrions nous dispenser de consacrer une troisième séance à ce problème sans faire aucun progrès et sans bouger de l'endroit où nous nous étions trouvés à l'origine.

57. Comme je l'ai déjà dit au début de mon intervention, l'Organisation des Nations Unies est un monde bien fascinant. Nous le comprenons tous, mais, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions sans que l'on ait fait aucun progrès, il faut appeler un chat un chat et agir en conséquence. Les représentants du Brésil et de la Colombie ont dit tous les deux qu'ils me savaient gré d'avoir dit que je leur étais profondément reconnaissant de leur initiative, et je tiens à assurer le Conseil que ma reconnaissance est très réelle. Je suis heureux que le monde latino-américain ait décidé de se mêler à l'affaire, et j'espère que ses représentants continueront à s'intéresser à ce problème et à faire preuve d'initiative, même si leur premier pas n'est pas aussi heureux qu'il en a l'air. En effet, il ne faut jamais se laisser décourager si le premier essai que l'on fait n'est pas couronné de succès. Il faut essayer à nouveau, et tirer les leçons de l'expérience. Le représentant du Brésil et le représentant de la Colombie ont mentionné ce que j'ai dit à notre dernière séance, et il est parfaitement exact que je me suis félicité de l'initiative qu'ils avaient prise, ajoutant que des améliorations restaient nécessaires. Certes, j'ai pensé que le représentant du Brésil, en citant aujourd'hui ces paroles, allait nous déclarer qu'il y avait une amélioration; mais je me reporte aux trois éléments de la proposition qu'il a lue devant le Conseil à la dernière séance, avant que je demande de prévoir des améliorations; je compare ces éléments avec le document qu'il nous a fait distribuer aujourd'hui, et je ne constate absolument aucune modification. Par conséquent, je lui demande encore d'améliorer sa proposition. J'ai estimé qu'une note d'espoir s'était fait jour lorsque le représentant du Brésil, à la fin de son discours, a déclaré qu'il acceptait encore que nous lui présentions des suggestions concernant la façon dont on pourrait

58. There remains for me to refer at this point this afternoon to only two more matters. First, at our last meeting I put forward eight considerations in all moderation and reasonableness. I begged the Council to refute these considerations. We are certainly not a debating society; each one of us is guided by considerations of high policy and my points were not made in any debating spirit. They concerned the very essence and the very substance of this whole matter, and I should not like to have the record of this important debate show absolutely no concern on the part of any member of the Council for the eight points which I raised last time. It seems to me that we are all colleagues here, and we are a council. Members of a council are supposed to take counsel with one another, and colleagues are supposed at least to be courteous enough to give an opinion on points that are emphasized in a fundamental debate.

59. There is another point that I should like to raise in order to demonstrate that there has been no movement whatsoever away from the initial position taken by Sir Pierson Dixon and seconded by several other members of the Council.

60. In attempting to rationalize and justify the proposal which he, together with the representative of Brazil, is sponsoring, the representative of Colombia said that we should not revert to the original position. Who, however, is reverting to the original position? The answer is: the representative of Colombia and the representative of Brazil. Those are the representatives who are reverting to the original position taken by the United Kingdom representative. At the last meeting, I indicated that I was prepared to move away from my initial position, but there has been no indication whatsoever that the opposite side is prepared to do that, also.

61. What are the important issues in this case? There are two important issues. One school of thought — to which I do not belong — says this: "It is quite true that the Security Council has before it separate complaints put forward by Jordan, on the one hand, and Israel, on the other. But the situation in the Near East is so serious from an international point of view" — and here I would say that the Security Council's point of view obviously can be only international — "that, whatever may be the causes of that situation, the matter must be examined as a whole." I respect that point of view. As I shall show in a moment, I share it only to a certain extent, to what I believe is the proper extent. The representatives who belong to that school of thought conclude from their original premise that these separate items should not be examined separately but should be thrown into one pool of a general discussion, that speakers should be allowed to refer to the items in any way they please and that we should then see what results from such a general discussion.

62. The first school of thought, then, is in favour of a general discussion, without any commitment concerning the results of such a discussion. I have already said that I do not completely share that point of view.

améliorer sa proposition. Il est tout à fait exact, comme l'ont dit les représentants du Brésil et de la Colombie, qu'après m'être réjoui de leur initiative je leur ai demandé d'apporter une amélioration véritable à leurs propositions.

58. Au stade actuel de la discussion, il ne me reste plus qu'à évoquer deux autres sujets. D'abord, à notre dernière séance, j'ai énoncé huit arguments tout à fait modérés et raisonnables. J'ai demandé au Conseil de réfuter ces arguments. Certes, nous ne sommes pas une société académique; notre attitude à chacun d'entre nous ici est commandée par des considérations de haute politique, et je n'ai pas présenté mes arguments pour le plaisir d'instituer un débat abstrait. Il s'agissait de l'essence, du fond même de l'ensemble de la question, et je serais navré que le procès-verbal de cet important débat montre qu'aucun membre du Conseil ne s'est soucié le moins du monde des huit arguments que j'ai avancés à la dernière séance. Il me semble que nous sommes tous collègues et que nous formons un conseil. Au sein d'un conseil, chacun est censé prendre l'avis des autres, et l'on est censé avoir au moins la courtoisie de donner son opinion touchant les points sur lesquels il a été particulièrement insisté au cours d'un débat essentiel.

59. Je voudrais formuler une observation encore afin de démontrer que nous ne nous sommes écartés en rien de la position initiale que sir Pierson Dixon a adoptée et que d'autres membres du Conseil ont appuyée.

60. S'efforçant de justifier et d'expliquer la proposition qu'il a présentée conjointement avec le représentant du Brésil, le représentant de la Colombie a dit que nous ne devrions pas revenir à notre position initiale. Mais quels sont ceux qui reviennent à cette position initiale? Ce sont les représentants de la Colombie et du Brésil. Ce sont eux qui reviennent à la position initiale prise par le représentant du Royaume-Uni. J'ai indiqué, à la dernière séance, que j'étais disposé à m'écarter de la position que j'ai prise au début, mais absolument rien ne me permet de penser que les adversaires de ma thèse sont prêts à en faire autant.

61. Quelles sont les questions importantes qui se posent en l'occurrence? Il y en a deux. Les partisans de l'une des thèses en présence — dont je ne suis pas — disent ceci: "Il est exact que le Conseil de sécurité est saisi de plaintes distinctes présentées, d'une part par la Jordanie, d'autre part par Israël. Mais la situation dans le Proche-Orient est si grave du point de vue international" — et je voudrais dire ici que le point de vue du Conseil de sécurité ne peut être qu'international — "que, quelles que soient les causes de cette situation, la question doit être examinée dans son ensemble." Je respecte cette opinion, mais, comme je le montrerai dans un instant, je ne la partage que dans une certaine mesure, dans la mesure où selon moi elle peut être approuvée. Les membres du Conseil qui appuient cette thèse concluent, partant de leur prémisse initiale, que les divers points de l'ordre du jour ne doivent pas être examinés séparément mais doivent faire l'objet d'une discussion d'ensemble, que les orateurs doivent pouvoir évoquer les divers points de l'ordre du jour comme bon leur semble, et que le Conseil devra ensuite dégager les résultats de cette discussion générale.

62. Les partisans de la première thèse sont donc en faveur d'une discussion générale, mais ne veulent pas préjuger les résultats de cette discussion. J'ai déjà dit que je ne partage pas entièrement cette façon de voir.

63. There is another school of thought — to which I belong — which says that these items — or at least the one submitted by Lebanon — should be disposed of separately. If the representative of Israel does not insist that his own item should be disposed of separately and wishes that the item should be considered as part of a general debate, I, myself, have no objection. I have been contending, however, that at least the item which we have submitted should be examined separately, on its own merits, and disposed of by the Security Council in an orderly manner. That was as far as I was prepared to go at the beginning of this discussion.

64. Hence, at the beginning of this discussion, there were two diametrically opposed positions: one in favour of a general debate, and the other in favour of a particular debate on a particular complaint.

65. The United Kingdom representative has not taken a single step away from his position. I, on the other hand, have moved away from my original position, and I indicated at the last meeting the direction in which I was prepared to move. I said that I would be prepared to accept a general debate, but in its proper place. On the other hand, the United Kingdom representative — and, as I have said, until it is proven to me that this is not true, I hold that the United Kingdom representative is saying that which the representative of Brazil has said here this afternoon — declares: "No, we hold to our original position, and we shall not move away from it at all. We shall have a general debate." Of course, the United Kingdom representative is familiar with the rules of procedure, and he knows that a general debate does not prejudge the resolutions which may be adopted; under the rules of procedure, a general debate leads to whatever follows naturally and automatically.

66. Thus, while we have taken a real step in the direction of a truly objective compromise, I fail to see the slightest evidence — I should welcome such evidence if it did exist — of any movement by the other side towards a truly objective compromise. Why, therefore, have we wasted three meetings on this matter? If the other side still has in its pocket the seven or more votes which it had before, if it is going to use those votes immediately to have its position adopted, what has been gained during these two weeks of debate, when I, at least, have really attempted to draw representatives into a real argument about this fundamental procedural matter? Absolutely nothing has been gained. So far as any *rapprochement* is concerned, the three meetings have been absolutely wasted.

67. I am certain that we can do better than that. I am certain that the infinitely resourceful statesmanship of the Western world can do better than to hold three meetings and make no progress whatsoever in the direction of agreement and understanding. I understand that the representatives of the Western world may be very busy with many other matters. The problems of the Near East, while they are very important to us, may not be the most important problems at present. The minds of those representatives of the Western world may be preoccupied with all kinds of other, infinitely

63. Il y a une autre thèse — que je défends — et qui consiste à dire que les divers points de l'ordre du jour — ou tout au moins celui qui a été proposé par le Liban — doivent faire l'objet d'un examen distinct. Si le représentant d'Israël n'insiste pas pour que le point dont il a lui-même demandé l'inscription à l'ordre du jour soit étudié séparément et s'il souhaite qu'il soit débattu à l'occasion d'une discussion générale, je n'y vois pour ma part aucune objection. Quant à moi, j'ai demandé qu'au moins la question dont nous avons saisi le Conseil fasse l'objet d'un examen séparé, soit étudiée en elle-même, et que le Conseil de sécurité prenne à son sujet une décision, en procédant avec méthode. C'est jusque là que j'étais disposé à aller au début de la discussion actuelle.

64. Par conséquent, dès le début de notre débat, nous étions en présence de deux thèses diamétralement opposées. Les uns étaient favorables à une discussion générale, les autres souhaitaient un débat particulier sur chaque question particulière.

65. Le représentant du Royaume-Uni ne s'est en rien écarté de son attitude initiale. En revanche, je me suis écarté de la mienne, et j'ai indiqué à la dernière séance la direction dans laquelle j'étais prêt à m'avancer. J'ai dit en effet que j'étais disposé à accepter une discussion générale, mais qu'elle devait avoir lieu dans les conditions voulues. Le représentant du Royaume-Uni, lui, nous dit — en effet, tant qu'on ne m'aura pas démontré que je me trompe, j'attribuerai au représentant du Royaume-Uni les propos qu'a tenus cet après-midi le représentant du Brésil — le représentant du Royaume-Uni, donc, nous dit: "Non, nous nous en tenons à notre position initiale, et nous n'en démordrons pas. Nous procéderons à une discussion générale." Le représentant du Royaume-Uni connaît sans aucun doute le règlement intérieur, et il sait également que la discussion générale ne préjuge nullement la nature des résolutions qui pourront être adoptées; aux termes du règlement intérieur, une discussion générale mène à tout ce qui en découle naturellement et automatiquement.

66. Par conséquent, alors que nous-mêmes avons fait un effort réel pour aboutir à un compromis vraiment objectif, je ne vois pas la moindre indication — indication dont je me réjouirais vivement si elle existait — que l'autre partie ait fait le moindre effort pour aboutir à un compromis réel. Pourquoi avons-nous perdu alors trois séances à discuter de cette affaire? Si nos adversaires se sentent toujours assurés des sept voix ou davantage, sur lesquelles ils pouvaient déjà compter, s'ils se proposent de faire appel à un vote immédiatement pour faire adopter leur façon de voir, quel résultat avons-nous obtenu durant ces deux semaines de débat, alors que, pour ma part, j'ai fait des efforts réels pour entraîner les représentants dans une discussion sérieuse sur cette importante question de procédure? Nous n'avons obtenu absolument aucun résultat. Pour ce qui est d'un rapprochement, les trois séances n'ont été que du temps perdu.

67. Je suis sûr que nous pouvons faire mieux. Je suis sûr que les hommes d'Etat extrêmement habiles du monde occidental peuvent faire mieux que de tenir trois séances sans faire le moindre progrès dans la voie d'une entente ou d'un accord. Il se peut que les représentants du monde occidental soient très absorbés par de nombreuses autres questions. Il se peut que les problèmes du Proche-Orient, si importants pour nous, ne soient pas les problèmes les plus graves à l'heure actuelle. Peut-être ces représentants du monde occidental sont-ils préoccupés par une foule d'autres ques-

more important issues. Hence, the full weight of the creative statesmanship of the Western world may not have been exerted on this problem. I honestly believe, however, that the fact that three meetings of the United Nations Security Council have been held without any sign of a departure from the original position is a symptom, as it were, of bankruptcy. I therefore from the bottom of my heart plead with the representatives of the Western Powers to help us to make such a movement and not to take a position from which they will not budge one centimetre.

68. My last remark on this point in this procedural debate is the following. I thought at the time of the Brazilian representative's initial intervention at the 665th meeting that he was groping in a fairly fruitful direction, and I would ask him very respectfully what it was that prevented him from continuing to grope in that direction, and what made him give up some of those illuminating — as I thought — ideas which he had and simply revert to the initial position to which the representative of Colombia has said that I was reverting. Thus, since Mr. Gouthier has done me the honour of quoting my remarks, I shall quote what he said during his intervention at that meeting. He said:

"Logically viewing the agenda, we might divide the issues before us into two main groups: frontier conflicts and armed incidents, on the one hand, and implementation of the machinery of the Armistice Agreement, on the other.¹ The first group would include the Jordanian and Israeli complaints of the infringement of the General Armistice Agreement. It would deal with acts of hostility, attacks, retaliation, killings and property damage on one side or the other of the demarcation line, since they are clearly the result of the unfortunate sequence of incidents which are taking place with increasing frequency in that region, and some of them have the character of reprisals."

69. Then he went on:

"The conflicts referred to in points i and iv of the Israel complaint could be included in the second group. Point i refers to Jordan's refusal to attend the conference convoked by the Secretary-General, and point iv refers to Jordan's refusal to co-operate in the establishment of a special committee composed of representatives of Jordan and Israel, for the purpose of enlarging the scope of the General Armistice Agreement and effecting an improvement in the application of that Agreement. Those cases are similar in nature."

70. Then Mr. Gouthier concluded:

"Although it seems to my delegation that the matters on the provisional agenda are closely related" — and no one denies that — "the frontier incidents could perhaps be dealt with jointly and, after that, the Council could discuss simultaneously the other two points, which concern the implementation of the armistice machinery, have a broader scope, and, as I have pointed out, are similar in nature."

¹ See *Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 1.*

tions, infiniment plus importantes. Il est donc possible que les hommes d'Etat du monde occidental n'aient pu consacrer tout leur talent politique à ce problème. Néanmoins, je suis absolument persuadé que le fait que le Conseil de sécurité des Nations Unies a pu tenir trois séances sans que l'on puisse constater le moindre écart par rapport aux positions initiales, constitue en quelque sorte un symptôme de faillite. Je me permets donc d'adresser un pressant appel aux représentants des Puissances occidentales et de leur demander de nous aider à progresser et de ne pas adopter une attitude définitive dont ils ne consentiront pas à s'écarter le moins du monde.

68. Je voudrais maintenant, dans ce débat de procédure, faire une dernière remarque. Lorsque le représentant du Brésil est intervenu lors de la 665ème séance, j'avais eu l'impression qu'il s'engageait dans une voie pleine de promesses. Je voudrais prendre la liberté de lui demander ce qui l'a empêché de continuer dans cette voie et ce qui l'a incité à abandonner certaines de ses idées qui, selon moi, permettaient d'espérer, et à revenir tout simplement à la position initiale à laquelle le représentant de la Colombie m'a reproché de revenir moi-même. Puisque M. Gouthier m'a fait l'honneur de me citer, je citerai également des paroles qu'il a lui-même prononcées à cette séance:

"Si nous examinons l'ordre du jour au point de vue de la logique, les questions qui nous sont soumises peuvent être divisées en deux groupes principaux: conflits de frontières et agressions à main armée, d'une part, mise en œuvre des dispositions de la Convention d'armistice, d'autre part¹. Dans le premier groupe, il faudrait comprendre les plaintes de la Jordanie et d'Israël au sujet de violations de la Convention d'armistice général. Il s'agirait d'actes d'hostilité, d'agressions, de mesures de représailles, de massacres et de dommages causés à la propriété de part et d'autre de la ligne de démarcation; en effet, ces actes résultent manifestement d'une série regrettable d'incidents qui se répètent et surviennent de plus en plus fréquemment dans cette région, et dont certains ont le caractère d'actes de représailles."

69. M. Gouthier a ajouté:

"On pourrait ranger dans le deuxième groupe les conflits dont il est question aux points i et iv de la plainte formulée par Israël. Le point i mentionne le fait que la Jordanie a refusé d'assister à la conférence convoquée par le Secrétaire général, et le point iv le fait que la Jordanie a refusé de coopérer à la création d'un comité spécial, composé des représentants de la Jordanie et d'Israël et chargé d'élargir le champ d'application de la Convention d'armistice général et d'apporter une amélioration à la mise en œuvre de cette convention. Ces questions sont de même nature."

70. Et M. Gouthier a conclu:

"De l'avis de ma délégation, il semble que les questions qui figurent à l'ordre du jour provisoire ont entre elles un lien étroit" — et personne ne met cela en doute; "cependant, on pourrait peut-être traiter conjointement les incidents de frontières, après quoi le Conseil pourrait examiner simultanément les deux autres points, qui concernent la mise en œuvre du mécanisme de l'armistice, qui ont une portée plus vaste et qui, je l'ai fait observer, sont de même nature."

¹ Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 1.*

"If the Council were to group subjects for discussion, it would perhaps be desirable if no member of the Council or representative of the parties involved were precluded from referring in their explanations to some aspects of the whole Palestine question."

71. It seems to me that this is an interesting method, and it may be — I am not committing myself but merely making the suggestion — that such a method might provide the improvement to which I referred in my statement from which the representatives of Colombia and Brazil have been kind enough to quote this afternoon. Here is a method that is different from that of the United Kingdom. There is indeed a difference here. But, for the life of me, I find no difference whatsoever — and I want Mr. Munro to prove to me that such a difference exists — between the text of the Brazilian-Colombian proposal and the fundamental attitude of the representative of the United Kingdom.

72. Accordingly, in view of the exceeding gravity of the situation and of the decision which the Council may take, I urge members, in all sincerity and in all truth, not to take a decision which would mean that, after some ten hours of debate on a procedural problem alone, the Council had not moved one step from the original position taken by the representative of the United Kingdom and his supporters. I beg the Council to take a decision indicating some movement from that original United Kingdom position, because it seems to me that we owe it to ourselves — and to the future of the United Nations insofar as our own procedures affect it — to see to it that a debate brings about some progress. I beg the Council to show, in whatever it wants to do, that the ten hours of procedural wrangle have not completely failed to budge some members from their fundamental position.

73. Mr. GOUTHIER (Brazil): It was not my intention to speak again on the matter before us. I was under the impression that I had made quite clear to the Council the motives and the exact meaning underlying the joint proposal of Colombia and Brazil, but I regret that the representative of Lebanon appears to have misunderstood the scope of our suggestion.

74. Mr. Malik has implied that our proposal was nothing but a rewording of the proposal introduced by the United Kingdom representative at the beginning of our discussion. I submit that anyone who is familiar with the matter under consideration can easily note the difference between the two proposals. I may remind the representative of Lebanon that paragraph 3 of our proposal reads as follows:

"[The Security Council] does not commit itself at this stage as to the separate or joint character of its eventual resolution or resolutions."

What connexion, even by implication, does this have with the United Kingdom proposal? None at all.

75. The proposal submitted by the representative of the United Kingdom clearly implied that the Council would, in due course, have before it a draft resolution on the whole question, and in my statement I made a

"Si le Conseil doit grouper les questions pour les discuter, il serait peut-être souhaitable que l'on n'interdise à aucun membre du Conseil ou à aucun des représentants des parties de mentionner, au cours de leurs observations, tel ou tel aspect de l'ensemble de la question de Palestine."

71. Il me semble que cette méthode est intéressante, et j'ajouterai même — me bornant à faire une suggestion et sans vouloir m'engager — que cette méthode permettrait peut-être de réaliser les progrès dont je parlais dans ma déclaration que les représentants de la Colombie et du Brésil ont bien voulu citer cet après-midi. Voilà une méthode différente de celle que préconise le Royaume-Uni; là, il y a, effectivement, une différence. Mais je ne vois, pour ma part, aucune différence entre le texte de la proposition du Brésil et de la Colombie, d'une part, et l'attitude fondamentale du représentant du Royaume-Uni, d'autre part; j'avoue que, malgré tous mes efforts, je n'arrive pas à saisir la différence qu'il pourrait y avoir — et j'aimerais que le représentant de la Nouvelle-Zélande me prouve qu'il en existe une.

72. Etant donné la gravité extrême de la situation et de la décision que nous pourrions prendre, j'adresse un appel loyal et sincère au Conseil et lui demande de ne pas prendre une décision qui, après dix heures d'un débat portant uniquement sur la procédure, reviendrait à dire qu'aucun changement n'est intervenu dans l'attitude que le représentant du Royaume-Uni et ses partisans ont adoptée au départ. Je prie le Conseil de prendre une décision qui marquera que l'on s'est quelque peu écarté de l'attitude initiale du Royaume-Uni. Il me semble en effet que nous nous devons à nous-même — comme à l'Organisation des Nations Unies, dans la mesure où nos méthodes l'affectent — de faire en sorte qu'un débat permette de réaliser un progrès quelconque. Je demande au Conseil de montrer que, quoi qu'il souhaite faire, dix heures de débat de procédure n'ont pas été complètement inutiles et ont amené certains membres à modifier quelque peu leur position fondamentale.

73. M. GOUTHIER (Brésil) (*traduit de l'anglais*): Je n'avais pas l'intention de reprendre la parole sur la question dont nous sommes saisis. J'avais l'impression que j'avais exposé clairement au Conseil les motifs dont nous nous inspirions et le sens exact de la proposition commune de la Colombie et du Brésil. Je regrette que le représentant du Liban semble ne pas avoir compris la portée exacte de notre suggestion.

74. M. Malik a laissé entendre, en effet, que notre proposition ne faisait que reprendre, en en modifiant quelque peu les termes, la proposition que le représentant du Royaume-Uni avait soumise au début de la discussion. Il me semble que tous ceux qui connaissent la question en discussion percevront sans difficulté la différence qui existe entre ces deux propositions. Je me permettrai de rappeler au représentant du Liban que le paragraphe 3 de notre proposition est ainsi conçu:

"[Le Conseil de sécurité] ne prend pour le moment aucun engagement sur le point de savoir s'il adoptera en définitive une résolution ou des résolutions distinctes sur chacun des points examinés ou une ou plusieurs résolutions portant sur l'ensemble de ces points."

Quel rapport, si lointain fût-il, ce texte a-t-il avec la proposition du Royaume-Uni? Absolument aucun.

75. Il ressortait clairement de la proposition du représentant du Royaume-Uni que le Conseil serait saisi en temps opportun d'un projet de résolution portant sur l'ensemble des points examinés; dans ma déclaration,

reference to that implication. I am convinced that there is a substantial difference between the two proposals.

76. I was under the impression that, at our last meeting, Mr. Malik held different views from those which he expressed today. He described the joint proposal of Colombia and Brazil as an "admirable attempt". I was very grateful to him for his remark. But now he implies that my intervention today is not consistent with my statement at the first meeting.

77. At the 665th meeting I suggested that the issues could be grouped under two main subjects, namely, frontier conflicts and armed incidents, and implementation of the machinery of the Armistice Agreement. Mr. Malik now indicates some acceptance of that suggestion, although I am not altogether clear on this point. I should like to say to Mr. Malik that, even if the motion presented today is approved, I intend later to put forward my previous suggestion — when the time comes for presenting draft resolutions — to deal first with the subject of frontier conflicts and armed incidents, and then with the implementation of the machinery of the Armistice Agreement. Our first suggestion is not at all inconsistent with the proposal formally submitted today by Brazil and Colombia.

78. I can assure the representative of Lebanon that I do not intend to deviate from my previous position. Frontier incidents, as I stated before, have assumed a routine character. I venture to suggest that the Council might in the future explore the possibility of having the Mixed Armistice Commission deal with conflicts that do not appear to be armed incidents, while the Council should deal only with the latter. The grouping of similar sets of complaints would perhaps favour any possible attempt to deal with the general problem of conflicts.

79. I repeat, I do not intend to depart from my previous position. My intention was merely to suggest a sort of compromise, since the Council is faced with a deadlock in procedure. Our proposal appeared to meet with the approval of the majority of representatives, and that was the reason why I put it forward.

80. The PRESIDENT (*translated from Russian*): If no one wishes to speak, I should like to speak as representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS. I shall of course try not to repeat myself, because we have devoted much time to the question we are discussing today, and we have in a way elucidated some of its aspects.

81. I should like to recall that I described the attitude of the Soviet Union on this question at the 666th meeting, and the representative of New Zealand has referred to that today. I should nevertheless like to clarify his reference, because what he said is a rather free translation from the Russian into English. Perhaps what I am saying now will be translated just as freely; but all the same I shall try to make the meaning of my observations clearer.

82. At the last meeting I said that two different questions should not be combined. It would appear that the items on our agenda relate to different questions. While they have in common a number of interwoven themes

j'ai fait allusion à ce qu'il avait dit. Je suis convaincu qu'il existe une différence importante entre les deux propositions.

76. J'avais l'impression qu'à la dernière séance M. Malik avait défendu des idées sensiblement différentes de celles qu'il a exposées aujourd'hui. Il a dit que la proposition commune de la Colombie et du Brésil était une "initiative louable". Je lui ai été très reconnaissant de cette observation. Mais il a maintenant laissé entendre qu'il y aurait divergence entre ma déclaration d'aujourd'hui et celle que j'ai faite à la première séance.

77. A la 665ème séance, j'ai exprimé l'avis qu'il y aurait lieu de grouper les points à discuter sous deux grandes rubriques, à savoir: les conflits qui se produisent à la frontière et les incidents sanglants, d'une part, et la mise en œuvre des dispositions de la Convention d'armistice, d'autre part. Il semble maintenant que M. Malik soit prêt à accepter cette suggestion, bien que je n'en sois pas tout à fait sûr. Je voudrais dire à M. Malik que, même si le Conseil adopte la proposition qui lui a été soumise aujourd'hui, j'entends soumettre plus tard, au moment où il s'agira de présenter des projets de résolution, ma proposition initiale qui tend à traiter d'abord des conflits de frontière et des incidents sanglants, pour passer ensuite à l'application du système prévu par la Convention d'armistice. Notre première suggestion n'est aucunement incompatible avec la proposition que le Brésil et la Colombie présentent aujourd'hui formellement.

78. Je puis assurer le représentant du Liban que je n'ai pas l'intention de m'écarter de la position que j'ai adoptée précédemment. Comme je l'ai déjà indiqué, les incidents de frontière ont pris un caractère routinier. Je pense que, peut-être, le Conseil pourrait étudier par la suite la possibilité de charger la Commission mixte d'armistice d'examiner les conflits qui ne paraissent pas avoir trait à des incidents sanglants, ceux-ci restant de la compétence du Conseil. Si l'on groupait, selon leur objet, des plaintes analogues, on faciliterait peut-être un éventuel effort en vue de traiter la question d'ensemble des conflits.

79. Je le répète, je n'ai pas l'intention de m'écarter de ma position antérieure. Mon intention était seulement de proposer une sorte de compromis, étant donné que le Conseil se trouve dans une impasse de procédure. Notre proposition semblait recueillir l'approbation de la majorité des membres du Conseil, et c'est pourquoi je l'ai présentée.

80. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Si personne ne demande la parole je me permettrai d'intervenir moi-même en ma qualité de représentant de l'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES. Je m'efforcerai de ne pas me répéter; en effet, j'ai consacré suffisamment de temps à la question que nous examinons aujourd'hui et dont nous avons élucidé certains aspects.

81. Je voudrais rappeler que j'ai exposé l'attitude de l'Union soviétique à la 666ème séance; M. Munro s'est référé aujourd'hui à cette déclaration. J'aimerais rectifier quelque peu la citation qu'a faite M. Munro, car ce qu'il a dit est une traduction assez libre du russe. Il se peut d'ailleurs que je sois maintenant amené à me fonder sur une traduction tout aussi libre. Je m'efforcerai néanmoins de préciser le sens de mes observations.

82. J'ai dit à notre dernière séance qu'il ne fallait pas confondre deux questions distinctes. Si nous examinons de près les questions inscrites à notre ordre du jour, nous constatons en effet qu'il s'agit de questions diffé-

which to some extent make it possible to say of the whole document that it deals with general matters relating to both complaints — to the complaint of Israel as well as to the complaint of Jordan — the fact is, as I tried to prove at our last meeting and as I still maintain, that in substance the Israel complaint differs considerably, in respect of its content, purpose, trend and the basic motive underlying it, from the complaint submitted by Jordan. That is why I said that the consideration of these complaints cannot be combined in a so-called general discussion.

83. I observed that even if these complaints were considered separately it would be impossible to avoid touching on certain questions of a broader political significance. But I pointed out that in our view that must be done in a reasonable way, so that one question is not supplanted by another, that is to say, so that consideration of the specific conflicts, the specific incidents which are the subject of one complaint, and also to a large extent of the other, should not be replaced by a general discussion on the situation in Palestine.

84. We all know that the Palestine question is quite a serious one. We all know that the efforts so far to secure the full and just solution which we all desire — and I believe I am not mistaken in saying so — have not yet achieved any positive results.

85. Accordingly the Soviet Union, through me, has taken the following position: since a complaint has been submitted, the Council should consider it and all the factual details together with all the specific questions it involves; the Council should not try to bury these specific and separate questions in a discussion on general, very broad and important political problems.

86. On the other hand, the second complaint should also be dealt with in exactly the same way. Specific cases should be considered without allowing these cases to be examined, in the course of the discussion, in the context of general political problems which would lead to a new impasse and new difficulties, and consequently hamper the consideration of this question. I also said that one cannot, of course, during the discussion of one item disallow any reference to the other, provided that such reference is within reasonable limits, that is, one cannot replace one question by another or by more general and wider political issues.

87. At the same time, I should like to recall that, unless I am mistaken, the representatives of the United Kingdom, the United States and France, as well as other representatives — whom with your permission I shall not name, not because I do not want to name them, but in order to save time — advocated a so-called general discussion on both these complaints.

88. What kind of "general discussion" would it be? To what would it refer? What matters should be dealt with in it? It was simply and openly stated that the debate on these questions should cover all aspects of the Palestine problem.

89. That is exactly what the Brazilian representative said, as may be seen from his statement at the 665th meeting. I have the English text here before me; according to this text Mr. Gouthier said that, in his opi-

rentes. Certes, elles présentent des traits communs qui nous permettent de dire que ce document traite de questions générales que soulèvent les deux plaintes, celle d'Israël et celle de la Jordanie. Mais, si nous allons au fond des choses — j'ai cherché à le faire ressortir à la dernière séance, et mon point de vue n'a pas changé — la plainte d'Israël se distingue à la fois par sa teneur, son but, sa portée et ses motifs fondamentaux, de la plainte de la Jordanie. C'est pourquoi j'ai insisté pour que nous ne confondions pas ces deux plaintes en procédant à une discussion dite générale.

83. J'ai déjà dit que, même si nous examinions ces deux plaintes séparément, les orateurs ne pourraient guère éviter de soulever certains problèmes d'une portée politique plus étendue. Cependant, j'ai indiqué notre façon de voir à cet égard: nous ne devons soulever de tels problèmes que dans des limites raisonnables, afin de ne pas confondre une question avec l'autre. En d'autres termes, il ne faut pas confondre, d'une part, les conflits particuliers, les incidents particuliers qui font l'objet de l'une des plaintes et aussi, dans une large mesure, de l'autre plainte et, d'autre part, la situation générale qui règne en Palestine.

84. Tout le monde sait que la question de Palestine est une question très sérieuse. Tout le monde sait que les efforts déployés jusqu'ici en vue de trouver une solution complète, une solution satisfaisante que nous souhaitons probablement tous — et je ne pense pas me tromper en m'exprimant ainsi — n'ont pas suffi et qu'ils doivent être poursuivis jusqu'à ce que nous ayons obtenu des résultats définitifs.

85. C'est pourquoi l'Union soviétique, que j'ai l'honneur de représenter, a préconisé la solution suivante: puisque le Conseil est saisi d'une plainte, il doit examiner cette plainte et tous les faits qui s'y rapportent, toutes les questions particulières qu'elle soulève; il ne doit pas chercher à noyer ces questions particulières ou distinctes dans une discussion portant sur un ensemble de problèmes politiques extrêmement graves.

86. Il faut procéder de la même façon en ce qui concerne la deuxième plainte. Il faut examiner les incidents particuliers sans permettre qu'au cours de la discussion on confonde ces incidents avec des problèmes politiques généraux, car on aboutirait alors à une nouvelle impasse, à de nouvelles complications, ce qui entraverait l'étude de toute la question. J'ai dit également que, au cours de l'examen d'une question, les orateurs devraient évidemment être libres de mentionner l'autre, dans une mesure raisonnable, mais qu'il fallait éviter de remplacer une question déterminée par une autre question plus générale et plus étendue présentant un caractère politique.

87. J'aimerais cependant rappeler encore un fait. Si je ne m'abuse, les représentants du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la France, ainsi que certains autres représentants que, pour gagner du temps, je ne désignerai pas, avaient tout d'abord préconisé l'ouverture d'un débat sur les deux plaintes sous forme de ce qu'on a appelé la discussion générale.

88. De quelle "discussion générale" s'agirait-il donc? Sur quoi devrait-elle porter? Quelles sont les questions qu'il faudrait aborder au cours de cette discussion? On nous a dit sans ambiguïté que le débat sur ces questions devait porter sur tous les aspects de la question palestinienne.

89. C'est ce qu'a dit le représentant du Brésil, et cela ressort du compte rendu de la 665ème séance. J'ai devant moi le texte anglais de ce compte rendu; d'après ce texte, M. Gouthier a dit qu'à son avis il serait indis-

nion, it would be necessary to refer to "some aspects of the whole Palestine question". That in no way means the same thing which I had in mind when, in explaining the Soviet Union's position, I said that it would be possible within reasonable limits to deal with certain general and broader political questions. In his statement the Brazilian representative suggested that any aspect of the entire Palestine question could be touched on: in other words, exactly what the United Kingdom representative proposed some time ago. The United Kingdom representative says that even the British Government had contemplated submitting the Palestine question as a whole to the Security Council as a special item. It is true that later he objected to my construction of his remark. But I have the record of his observations at the 665th meeting, where I find the direct statement: "That is why my Government attaches such importance to a general consideration of the two items before us."

90. The words he used were: "A general discussion of the two items", that is, of these same two complaints. He proceeded to say that—as Mr. Eden had stated in the House of Commons—his Government was considering, together with the Governments of France and the United States, the desirability of calling an early meeting of the Security Council to discuss the position or situation.

91. Thus it was supposed that there would be a special Palestine item put forward on the initiative of the British Government by agreement with the Governments of the United States and France. That may be understood and discussed, but that means that there is no need at present to consider the Palestine question in all its aspects in connexion with these two particular complaints.

92. To do so would really be to anticipate events, because the British Government is preparing to place this question on the agenda. It will probably put forward definite proposals, and these will probably be preceded by definite communications of some kind, by a report on this question which will show what the essence of the situation is, what kind of situation it is, and what steps must be taken. Thus, the Council will be confronted with a series of serious questions; I realize that. When the United Kingdom representative said that his Government intended to bring such an item before the Security Council, it became clearer to me that such an item must not be confused with the items relating to the consideration of the Israel complaint against Jordan and the Jordan complaint against Israel.

93. It was therefore quite clear to me that the Palestine question is the general Palestine question, especially since the three Western Powers—the United States, the United Kingdom and France—are preparing to bring this question before the Council. Why then do you insist on combining—in passing, as it were, and just because the complaints of Israel and Jordan have come before us—consideration of these complaints with consideration of the general Palestine question?

94. That is what has been incomprehensible to me from the very beginning and what still is incomprehensible. It is not that I am against the joint consideration of different complaints in general. On the contrary, on 4 February [657th meeting], when the Israel com-

pensable de pouvoir mentionner "tel ou tel aspect de l'ensemble de la question de Palestine". Cela ne correspond en rien à la thèse que j'ai défendue moi-même lorsque j'ai dit, en exposant la position de l'Union soviétique, que les membres du Conseil devraient pouvoir aborder des questions politiques plus vastes, tout en respectant des limites raisonnables. Le représentant du Brésil a estimé en effet qu'on devrait avoir le droit d'aborder n'importe quel aspect de l'ensemble de la question de Palestine. En d'autres termes, sa proposition était la même que celle que le représentant du Royaume-Uni avait formulée auparavant. Celui-ci a affirmé en effet que le Gouvernement britannique lui-même avait eu l'intention de saisir le Conseil de sécurité de l'ensemble de la question de Palestine. Il est vrai qu'il a réfuté par la suite, l'interprétation que j'avais donnée de sa déclaration. Cependant, j'ai devant moi le compte rendu de la déclaration qu'il a faite à la 665ème séance. Il y est dit: "C'est pour cette raison [que mon gouvernement] attache une telle importance à la discussion générale des deux questions dont le Conseil est saisi."

90. Il a donc dit: "Discussion générale des deux questions", c'est-à-dire des deux plaintes soumises au Conseil, et il a ajouté que son gouvernement a même envisagé, en consultation avec les Gouvernements de la France et des Etats-Unis—ainsi que M. Eden l'a annoncé à la Chambre des Communes—l'opportunité de convoquer à une date rapprochée le Conseil de sécurité pour y examiner cette situation.

91. Il était donc prévu que le Gouvernement du Royaume-Uni, après s'être concerté avec les Gouvernements des Etats-Unis et de la France, prendrait l'initiative de saisir le Conseil de sécurité de la question de Palestine. Cela est parfaitement compréhensible, et il y aura lieu d'examiner ce problème. Toutefois, à l'heure actuelle, il n'est point besoin d'examiner la question de Palestine sous tous ses aspects pour se prononcer sur deux plaintes qui ont un caractère très particulier.

92. En procédant de la sorte, on irait au-devant des événements, car le Gouvernement britannique se propose de toute façon de soulever le problème général. Il présentera probablement des propositions concrètes, après avoir communiqué au Conseil des renseignements précis et après lui avoir soumis un rapport sur cette question, rapport qui indiquera sans doute la nature exacte de la situation et les mesures à prendre. L'ensemble du problème mettra donc le Conseil devant toute une série complexe de questions très graves; je m'en rends bien compte. Lorsque le représentant du Royaume-Uni a déclaré que son gouvernement entendait soumettre cette question au Conseil de sécurité, j'ai encore mieux compris qu'il ne fallait pas la confondre avec les plaintes d'Israël contre la Jordanie et de la Jordanie contre Israël.

93. J'ai vu clairement que la question de Palestine dont parlait sir Pierson Dixon était bien la question de Palestine dans son ensemble; en effet, les trois Puissances occidentales—les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France—se proposaient de la porter devant le Conseil de sécurité. Pourquoi insister alors pour qu'on examine cette question en passant, à l'occasion des plaintes d'Israël et de la Jordanie, et en la confondant avec ces deux plaintes?

94. Voilà ce que j'avais de la peine à comprendre au début et ce que je ne comprends pas davantage maintenant. Ce n'est pas que je m'oppose en principe à ce que plusieurs plaintes soient examinées simultanément. Bien au contraire, le 4 février dernier [657ème séance],

plaint against Egypt and the Egyptian complaint against Israel were being discussed, I expressed the view that they might be considered together, since they embodied general positions and had general points of contact. That is not the case now, and, moreover, at that time no one attempted to interpret such joint consideration as meaning that it would involve consideration of the general Palestine question in all its aspects. You will agree that the question as thus expressed is a very wide one. It seems to me that to adopt such a course would be incorrect.

95. As I understand the position of the Western Powers — the United Kingdom, France and the United States — their intention was not to allow the separate consideration of each complaint, since they held it more appropriate to consider them together with the Palestine question as a whole, with reference to more general and wider political issues, and to consider these same complaints in relation to the political background of the Palestine question as a whole.

96. Our view is that this proposal would mean driving the disease beneath the surface. It would mean that instead of dealing more or less easily with simple practical issues, we would be dealing with the wider aspect of what I believe are very deep political disagreements between the Arab countries and Israel; and we should of course go astray in doing so. There is no doubt that at the present time we are not prepared for this. It seems to me, therefore, that to combine the items cannot facilitate our task. If it is decided to relate our consideration of the Jordan-Lebanon complaint against Israel and our consideration of the Israel complaint against Jordan to the general Palestine political question, that would of course amount to a completely different task, a task which would, I should say, be to the detriment of our immediate consideration of the complaints which we have before us.

97. Speaking from a strictly legal point of view, I am at a loss to understand how anyone can completely transform a complaint submitted by one or another government, or even attempt to do so. We are asked by the two parties to consider their complaints, and you reply: we shall not consider your complaints as such, but we shall deal with them in the general context of the whole Palestine question. But neither the Arab countries nor Israel have asked us as yet to consider the Palestine question as a whole. So far as I understand, neither the United Kingdom, France nor the United States have requested that. On the contrary, the United Kingdom representative, whose statement I have just quoted, told us that his Government intended to submit that question at a later date, and that it had already come to an agreement on the subject with the United States and French Governments. What question? The general Palestine question; that is to say, what the Brazilian representative obviously had in mind originally. He even stated that it would be necessary to consider some aspects of the Palestine question as a whole. But that is an entirely different problem, a different task.

98. Turning to the proposal submitted by the Brazilian representative — and here I venture to speak for a few moments as PRESIDENT — I feel bound to say that such a proposal will make things very difficult for me as President in the future conduct of the debate.

lorsque le Conseil était saisi d'une plainte d'Israël contre l'Egypte et d'une plainte de l'Egypte contre Israël, j'ai exprimé l'avis qu'on pourrait les examiner en même temps, car il y avait dans ces plaintes certains points communs. Mais tel n'est pas le cas actuellement. D'autre part, à cette époque, personne n'a soutenu que cet examen simultané devait avoir lieu dans le cadre d'un examen de l'ensemble de la question de Palestine envisagée sous tous ses aspects. Il faut convenir que la question, vue sous cet angle, est une question très vaste. Il me semble qu'il ne serait pas correct d'agir ainsi.

95. Je crois comprendre que l'attitude des Puissances occidentales, et notamment celle du Royaume-Uni, de la France et des Etats-Unis, a précisément pour but d'empêcher l'examen séparé des deux plaintes, car ces Puissances préfèrent les examiner conjointement, en même temps que l'ensemble de la question de Palestine, et en effleurant certaines autres questions plus générales et d'une grande portée politique; ils souhaitent examiner ces plaintes dans le cadre de l'ensemble de la question de Palestine, en quelque sorte sur le fond politique de toute cette question.

96. Nous estimons qu'en opérant ainsi on aggraverait le mal. Cette méthode signifierait qu'au lieu de résoudre plus ou moins aisément des questions simples et concrètes, nous nous occuperions du vaste problème des divergences politiques, entre les pays arabes et Israël, divergences qui, à mon sens, sont très profondes; nous ne pourrions manquer de nous perdre dans ces questions. Il ne fait aucun doute que, pour le moment, nous ne sommes pas disposés à adopter cette méthode. Il me semble donc que ce n'est pas en mêlant les questions que nous faciliterons notre tâche. S'il s'agit de rattacher l'examen de la plainte de la Jordanie contre Israël, dont nous a saisis le Liban, et celui de la plainte d'Israël contre la Jordanie à un examen de la question générale et politique de Palestine, il s'agirait de traiter un problème entièrement différent, et cela, à mon avis, nuirait à l'examen immédiat des plaintes dont nous sommes saisis.

97. Maintenant, si nous nous en tenons à un point de vue juridique strict, je ne saurais comprendre comment l'on peut arriver à transformer entièrement, ou même seulement à essayer de transformer, la plainte que l'un ou l'autre Etat a formulée. Les deux parties nous demandent d'examiner leurs plaintes, et vous leur dites: nous n'examinerons pas vos plaintes en tant que telles, mais nous en discuterons dans le cadre général de l'ensemble de la question de Palestine. Or, ni les pays arabes, ni Israël ne nous ont encore demandé d'examiner toute la question de Palestine. A mon sens, ni le Royaume-Uni, ni la France, ni les Etats-Unis ne nous ont présenté une telle requête. Au contraire, le représentant du Royaume-Uni, dont je viens de citer la déclaration, nous a expliqué que son gouvernement avait l'intention, après accord avec les Gouvernements des Etats-Unis et de la France, de nous saisir de cette question par la suite. De quelle question? De la question de Palestine dans son ensemble, c'est-à-dire du problème auquel, de toute évidence, le représentant du Brésil songeait à l'origine. Il a même déclaré qu'il fallait étudier certains aspects — "*some aspects*" — de la question de Palestine dans son ensemble. Mais c'est là un tout autre problème, une tout autre tâche.

98. Si nous examinons la proposition qu'a présentée le représentant du Brésil — et ici, je me permettrai pendant quelques secondes de parler en ma qualité de PRESIDENT — je dois dire que cette proposition me mettrait dans un grand embarras pour diriger la suite des débats.

99. Now let me speak once again as the representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS.

100. Why will it be difficult to implement such a proposal? Because—and I am speaking now not as President but as the USSR representative—what is the second point of the proposal? It refers to a general discussion during which reference may be made to any or all of the items on the agenda. I believe my interpretation is correct: any or all of the items on the agenda.

101. Let us now turn to the agenda. It is suggested that we be allowed to refer to any item. That is to say, we may refer to item 2 (a), to the complaint by Jordan and the charges adduced in support of that complaint. And those charges include the breach of article III, paragraph 2, of the General Armistice Agreement by the attack on Nahhalin Village on 28-29 March, the killing of certain persons, the killing of certain other persons and the damages caused to property.

102. Under the Brazilian representative's proposal reference may be made to those matters. But to do so would in fact be to refer to the very same complaint. That, of course, would be quite proper, but it does not imply dealing with the general aspect of the matter. That is not the general Palestine question at all. That being so, what shall we discuss?

103. Let us turn to the complaint by Israel. Under the proposal, obviously, we could refer to any part of the item. Here is item 2 (b), complaint by Israel: violation of article XII of the General Armistice Agreement; armed attack on a bus near Scorpion Pass; acts of hostility including attacks and raids, etc.; and refusal by Jordan to carry out her obligations under article VIII of the General Armistice Agreement. That is all.

104. Consequently, it will be permissible to refer to these points. I do not know therefore why the representative of Lebanon should object. After all, that is what he wants and what, to my mind, is correct.

105. Do you wish to consider these complaints? These complaints even go somewhat further. I think that a number of general questions may even be touched upon. The proposal itself states that reference may be made to any item.

106. Further. Paragraph 3 states that the Security Council does not commit itself at this stage to the separate or joint character of its eventual resolution or resolutions. But that is elementary. How can the Council commit itself today in respect of some resolution or other which does not even yet exist?

107. Consequently, the essence of the matter is: in the first place, as I understand the proposal, we now stop talking about the general Palestine question. We do not propose the discussion of the general Palestine question as a whole, that is, we do not propose any general discussion on the whole Palestine question. Consequently, if we adopt this proposal, we cannot, in considering the complaints of Israel and Jordan, engage in any general discussion of the Palestine question.

99. Je vais maintenant recommencer à parler en ma qualité de représentant de l'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES.

100. Pourquoi nous serait-il difficile d'accepter une telle proposition? Je vais vous dire ma façon de voir, non pas en ma qualité de Président, mais en ma qualité de représentant de l'Union soviétique. Que dit le deuxième point de la proposition en question? Il y est question d'une discussion générale, au cours de laquelle les orateurs pourront aborder, soit un point déterminé, soit l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour. Ai-je bien compris: un point déterminé ou l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour?

101. Si nous considérons l'ordre du jour, que pourrions-nous donc aborder? N'importe quel point de cet ordre du jour. En d'autres termes, on pourra parler du point 2, a, c'est-à-dire de la plainte de la Jordanie, et des différents faits cités dans cette plainte. Or, on y cite: la violation flagrante du paragraphe 2 de l'article III de la Convention d'armistice général à propos de l'attaque du village de Nahhalin, survenue les 28 et 29 mars. On y dit ensuite qu'on a tué certaines personnes, tué certaines autres, et causé des dommages.

102. Voilà les questions qu'on pourra aborder si nous adoptons la proposition du représentant du Brésil. Mais cela équivaut à parler de cette plainte même. C'est parfaitement admissible, mais il ne s'agit nullement d'un aspect général, il ne s'agit nullement de l'ensemble de la question de Palestine. De quoi parlons-nous alors?

103. Si nous examinons la plainte d'Israël, nous pourrions, aux termes de la proposition du Brésil, parler de n'importe quelle partie de ce point de l'ordre du jour. Ce point, 2 b, le voici: plainte portée par Israël: violation des dispositions de l'article XII de la Convention d'armistice général; attaque à main armée d'un autobus près du col du Scorpion; actes d'hostilité, notamment attaques et raids, etc.; et refus de la Jordanie de remplir les obligations qui lui incombent en vertu de l'article VIII de la Convention d'armistice général. Et c'est tout.

104. Nous pourrions donc évoquer toutes ces questions. Je ne vois pas pourquoi le représentant du Liban s'y oppose. C'est bien ce qu'il demande, et cela me semble normal.

105. Vous voulez examiner ces plaintes? Mais elles vont encore plus loin. Je pense qu'on pourra même aborder certaines questions générales. La proposition prévoit, en effet, qu'on pourra évoquer n'importe quelle question.

106. Je continue. Aux termes du paragraphe 3 de la proposition, le Conseil de sécurité ne prend pour le moment aucun engagement sur le point de savoir s'il adoptera une résolution ou des résolutions distinctes sur chacun des points examinés ou une ou plusieurs résolutions portant sur l'ensemble de ces points. Mais cela est élémentaire. Comment le Conseil pourrait-il prendre des engagements au sujet de résolutions dont il n'est pas encore saisi?

107. La situation est donc la suivante: je déduis de la proposition qui nous est soumise qu'il ne s'agit plus de la question de Palestine en général. Il ne s'agit plus d'examiner l'ensemble de ce problème, de procéder à une discussion générale de la question de Palestine dans son ensemble. Si nous adoptons cette proposition, l'examen des plaintes d'Israël et de la Jordanie ne donnera donc pas lieu à une discussion générale de la question de Palestine dans son ensemble.

108. In the second place, any question which may be introduced by the parties may be raised at any stage of the discussion of any particular draft resolution.

109. Thirdly, will both these complaints have to be considered together, whether or not general matters relating to the Palestine problem are touched upon — and your proposal makes no provision for this?

110. To my mind, your proposal envisages the joint consideration of these complaints.

111. The Soviet Union considers that there is no need to consider two separate complaints together, provided allowance is made for the reservation I propounded at the very beginning, that is, that during the discussion of one complaint it should be possible, according to the circumstances connected with the consideration of that complaint, to digress and consequently to refer to issues involved in the other complaint. Such a method, however, would be the method of separate consideration. And, if that method of separate consideration is employed, there will naturally be a separate draft resolution. The Security Council will of course be able to modify its course later in one way or another, but the general trend will be as I have described.

112. Thus, the attitude of the Soviet Union may be briefly described as follows:

113. We hold that, for the reasons which I have set forth, the consideration of these complaints — whether they are considered together or separately — should not be related to the consideration of the general Palestine question. On behalf of the Soviet Union, I consider that the complaints of Lebanon and Israel should be considered as separate agenda items.

114. Further, in considering the complaint of Lebanon, it may be impossible — that will depend on who is speaking and the ideas he is expressing — not to touch upon matters which to some extent go beyond (I mean, within reasonable limits) the framework of that particular complaint and which may perhaps relate even to the questions which are involved in the general Palestine situation and also in the complaint of Israel.

115. That is our position in principle, and it seems to me to be the only position which can ensure fulfilment of the desire by which we all should, and by which I have no doubt we all are, in this case actuated, the desire to find a way out of the present deadlock — or deadlocks.

116. Our first deadlock is due to the fact that we cannot adopt the agenda. We insist on making the adoption of the agenda conditional upon the method of dealing with the items. This is quite unprecedented, since the items are completely different.

117. It is possible to adopt a particular agenda without any regard to the methods by which the items are to be considered and then — the Council decides on each question individually — decide what methods can most conveniently be employed. That is what gave rise to the first deadlock.

118. The second deadlock is due to the fact that the members of the Council refuse to consider these complaints as complaints — a third deadlock will arise in connexion with the question whether they are to be considered separately or together — but insist on relating them to the general background of what I would call the Palestine crisis, the Palestine question, with all its political significance.

108. Il en ressort également qu'à n'importe quel moment de notre débat les intéressés pourront soulever des questions se rattachant à l'examen de tel ou tel projet de résolution.

109. Enfin, faut-il examiner ces deux plaintes simultanément, si l'on n'aborde pas l'ensemble du problème de Palestine — cela ne découle-t-il pas d'ailleurs de la proposition?

110. Je crois comprendre que cette proposition tend à un examen simultané des deux plaintes.

111. L'Union soviétique estime qu'il n'est nul besoin d'examiner simultanément ces deux plaintes distinctes s'il est entendu, comme je l'ai proposé dès le début, qu'en examinant une plainte on pourra s'écarter du sujet si les circonstances l'exigent et qu'on pourra peut-être même toucher à des questions intéressant l'autre plainte. L'essentiel, c'est qu'il y ait deux examens distincts, et il ne sera que naturel dans ces conditions d'adopter deux résolutions distinctes. Il va sans dire que, plus tard, le Conseil pourra revenir sur la méthode qu'il aura adoptée; je ne fais qu'énoncer les principes généraux à suivre.

112. Voici donc en quelques mots l'attitude de l'Union soviétique:

113. Pour les raisons que je viens d'exposer, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de relier ces deux plaintes à l'examen de l'ensemble de la question de Palestine, que ces plaintes soient examinées simultanément ou séparément. Je déclare au nom de l'Union soviétique qu'il convient d'examiner séparément les deux points de l'ordre du jour, à savoir la plainte présentée par le Liban et celle qu'a présentée Israël.

114. Je déclare en outre que, lors de l'examen de la plainte du Liban, il sera peut-être difficile — cela dépendra évidemment des arguments et des considérations que feront valoir les orateurs — de ne pas évoquer certaines questions dépassant quelque peu (j'ai bien dit, dans des limites raisonnables) le cadre de la plainte, et de ne pas traiter, dans une certaine mesure, de questions qui intéressent la situation politique générale, et que soulève aussi la plainte d'Israël.

115. Voilà notre attitude fondamentale, la seule qui, me semble-t-il, puisse nous permettre d'atteindre ce but commun, qui nous est certainement cher à tous: sortir de l'impasse — ou des impasses — où nous nous trouvons.

116. La première impasse est constituée par le fait que nous ne parvenons pas à adopter l'ordre du jour. Nous voulons à tout prix lier l'adoption de l'ordre du jour à une décision sur la méthode d'examen des plaintes dont nous sommes saisis. Cela serait sans précédent, car il s'agit de questions entièrement différentes.

117. Il est parfaitement possible d'adopter un ordre du jour, quitte à décider ensuite — puisque le Conseil statue sur chaque question séparément — des méthodes à suivre. Voilà ce qui a suscité la première impasse.

118. La deuxième impasse est constituée par le fait que le Conseil ne veut pas examiner ces plaintes comme telles — le point de savoir s'il faut les examiner conjointement ou séparément constitue la troisième impasse — mais il veut à tout prix les examiner dans le cadre général de ce qu'on pourrait appeler la crise palestinienne, de la question de Palestine, avec toute sa portée politique.

119. The third deadlock arises from the fact that the members of the Council are unable to adopt the elementary thesis that, if first one and then another item stands on the agenda, the normal course would be to consider the one item first and then to proceed with the consideration of the other item. So far as resolutions are concerned they should be adopted only when and so far as the Security Council considers it necessary.

120. That is the opinion of the representative of the Soviet Union.

121. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): One must always be very careful in quoting from statements made by other members of the Council, and I am not in a position, since I did not note them down verbatim to quote the precise words used by the representative of the Soviet Union in one part of his statement but he will not, I think, disagree with me that the general sense of part of his remarks was this: to attribute to my delegation a desire that this Council should treat the agenda as an occasion for the discussion of the whole Palestine problem. I think that that is a correct version of the general sense. This is liable to lead to a misunderstanding which, in the interests of clarity and proceeding with our work, I should like to clear up, and I feel sure that Mr. Vyshinsky will not deny me the right to be the one to expound what is the policy of my Government.

122. What I said on the first occasion when the Council discussed this question [665th meeting], was that my Government was very seriously concerned indeed with the situation which had developed on the borders between Jordan and Israel, and I went on to say: "That is why [my Government] attaches such importance to a general consideration of the two items before us."

123. This, I should have thought, was clear in its meaning, but the representative of the Soviet Union has reverted to that very passage again and tended to give it a meaning which, as I say, it does not bear. He did the same thing when we resumed our discussion on 12 April [666th meeting], and in the course of my statement then I said that I should like to elaborate what I had in mind in order to make my meaning clear. I said the following in specific terms — and this refers to the passage which I have just read:

"It was not my intention to ask the Council to embark on any discussion which might be regarded as an attempt to work out a final solution of the Palestine problem. This goal, unfortunately, seems a long way off, and a greater degree of confidence than at present exists between the parties concerned must first be established."

124. Finally, at that same meeting, I said:

"... the Council as a whole will, I am sure, wish to consider what the most dangerous features are in the present situation and how it can help to reduce the existing state of tension between Jordan and Israel. If it is to do this, it must be allowed to review the existing state of tension on either side of the armistice demarcation lines, with particular reference to the Israel-Jordan border areas, and to do this in as calm and as objective a manner as possible."

119. La troisième impasse est constituée par le fait que le Conseil ne parvient pas à admettre ce qui est élémentaire, que, lorsque deux questions sont inscrites à l'ordre du jour, il est parfaitement normal d'examiner d'abord la première et ensuite la seconde. Quant à décider s'il convient d'adopter des résolutions, le Conseil de sécurité le fera au moment de son choix et dans toute la mesure où il le jugera nécessaire.

120. Voilà mon avis en ma qualité de représentant de l'Union soviétique.

121. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Il faut toujours être très prudent lorsque l'on cite des extraits des déclarations qu'ont faites d'autres membres du Conseil et, étant donné que je n'ai pas noté mot à mot les termes que le représentant de l'Union soviétique a employés dans une partie de son exposé, je ne suis pas en mesure de les citer exactement; cependant, je pense que M. Vychinsky ne me démentira pas si je dis que le sens général de ses observations était le suivant: il a attribué à ma délégation le désir de voir le Conseil trouver dans l'ordre du jour une occasion de discuter l'ensemble de la question de Palestine. A mon avis, c'est là une interprétation correcte du sens général de ses propos. Cette interprétation peut nous conduire à un malentendu, que le souci de la clarté et de la bonne marche de nos travaux rend souhaitable de dissiper, et je suis sûr que M. Vychinsky ne me refusera pas le droit d'exposer la politique de mon gouvernement.

122. Ce que j'ai déclaré lorsque le Conseil a examiné cette question pour la première fois [665ème séance], c'était que mon gouvernement se préoccupait très vivement de la situation qui s'était créée sur la frontière qui sépare la Jordanie d'Israël; j'avais dit: "C'est pour cette raison [que mon gouvernement] attache une telle importance à la discussion générale des deux questions dont le Conseil est saisi."

123. J'avais pensé que le sens de cette déclaration était clair, mais le représentant de l'Union soviétique est revenu sur ce même passage, et il s'est montré enclin à lui donner une signification qu'il n'a vraiment pas. Il a fait de même lorsque nous avons repris notre discussion, le 12 avril [666ème séance] et, au cours de ma déclaration, j'ai alors dit que je voudrais préciser ma pensée afin de ne laisser subsister aucune équivoque. J'ai dit exactement ce qui suit — et ceci a trait au passage que je viens de lire:

"Je n'avais pas l'intention de demander au Conseil d'engager une discussion que l'on pourrait considérer comme une tentative en vue d'apporter une solution définitive au problème palestinien. Malheureusement, c'est là un objectif qui semble bien lointain, et il faudrait d'abord que les parties intéressées manifestent une confiance beaucoup plus grande que ce n'est le cas maintenant."

124. Finalement, à cette même séance du 12 avril, j'ai déclaré:

"... je suis convaincu que tous les membres du Conseil tiendront à examiner quels sont les éléments les plus dangereux de la situation présente et comment on pourrait atténuer la tension entre la Jordanie et Israël. Si le Conseil doit suivre cette méthode, il faut qu'on lui permette de passer en revue l'état de tension qui existe de part et d'autre de la ligne de démarcation, en particulier dans la zone frontalière entre Israël et la Jordanie, et de le faire d'une manière aussi calme et aussi objective que possible."

125. That last statement, I think, makes crystal clear the intentions of my delegation in this matter.

126. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Are there any other speakers?

127. Since it is now 6 p.m. we should adjourn the meeting, according to our usual practice. If there are no objections, I shall adjourn the meeting. Are there any objections?

128. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): As there are no more speakers, I think that the debate on the agenda is exhausted. At any rate, that seems to me to be the natural and logical conclusion. I therefore propose that the Brazilian proposal, of which we were seized at the beginning of the meeting, should be put to the vote, which will certainly not take more than a few minutes.

129. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Speaking as the representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS, I do not feel that the debate can be considered closed. On behalf of the Soviet Union Government, I raised a number of questions connected with the matters dealt with in the Brazilian representative's proposal. I should like to have some explanation, for as is evident from my statement, several questions are still quite unclear to me.

130. If the Brazilian representative cannot or does not intend to give any explanation today, perhaps he might wish to do so at the next meeting. If he does not wish to offer any explanation at all, then I shall wish to speak again in order to emphasize a number of particularly important points which I feel require further consideration and clarification.

131. Therefore, the French representative's conclusion that, since no member has asked to speak for the present, there are no more speakers at all appears to me to be rather hasty. Indeed, that is proved by the fact that the Lebanese representative has just asked to speak.

132. Mr. Charles MALIK (Lebanon): If I understood the President's remark about the intention of the representative of the United Kingdom and Sir Pierson's reply just now, it seems clear that the representative of the United Kingdom did not intend that we embark upon a debate on every conceivable aspect of the Palestine situation. Therefore, so far as that is concerned, one can only welcome such an assurance on the part of the representative of the United Kingdom, and I take it that the President's misunderstanding may have been dispelled to the extent, namely, that he is convinced that the representative of the United Kingdom does not want, as he told us and as he brought out in quotations from his previous remarks, to open wide the whole Palestine problem. But it follows from the United Kingdom representative's statement that he is in complete agreement with the representative of Brazil, his position from the very beginning was identical to the Brazilian representative's position. So I again say that what the representative of Brazil has put forward to us this afternoon is identical to the initial position put forward by the representative of the United Kingdom.

133. The President tried to find out whether there was any difference between the position of the representative of the United Kingdom and the position of the representative of Brazil, I am grateful to the United Kingdom

125. A mon avis, cette dernière déclaration indique de manière lumineuse les intentions de mon gouvernement.

126. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Quelqu'un désire-t-il encore prendre la parole?

127. Etant donné qu'il est maintenant 18 heures, nous devons lever la séance, comme d'habitude. S'il n'y a pas d'objections, je vais lever la séance. Y a-t-il des objections?

128. M. HOPPENOT (France): Je crois que, puisqu'il n'y a plus d'orateurs, c'est que le débat sur l'ordre du jour est épuisé. C'est du moins la conclusion logique qu'il me paraît normal d'en tirer. Je propose donc que l'on mette aux voix la proposition du Brésil, dont nous avons été saisis au commencement de la séance et dont le vote ne prendra certainement que quelques minutes.

129. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): En ma qualité de représentant de l'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES, je ne pense pas que l'on puisse considérer que les débats sont terminés. Au nom du Gouvernement de l'Union soviétique, j'ai posé un certain nombre de questions à propos de la teneur de la proposition du représentant du Brésil. Je voudrais quelques éclaircissements, car, comme l'a montré mon intervention, une série de questions me semblent encore fort confuses.

130. Si le représentant du Brésil ne peut pas, ou ne souhaite pas me fournir aujourd'hui ces éclaircissements, il voudra peut-être le faire à notre prochaine séance. S'il ne désire pas me les donner du tout, je prendrai la parole encore une fois pour souligner les passages particulièrement importants qui, me semble-t-il, appellent un nouvel examen et des précisions supplémentaires.

131. En conséquence, la conclusion de M. Hoppenot selon laquelle, si personne ne veut actuellement prendre la parole, c'est que personne n'a plus rien à dire, est quelque peu hâtive. Nous avons pu constater tout à l'heure que M. Malik demandait encore la parole.

132. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Si j'ai bien compris l'observation du Président au sujet des intentions du représentant du Royaume-Uni et la réponse que sir Pierson Dixon vient de lui faire, il est clair que le représentant du Royaume-Uni n'était pas, selon ses propres termes, d'avis d'engager une discussion sur tous les aspects possibles de la situation en Palestine. Ainsi, sur ce point, on ne peut que se féliciter de l'assurance donnée par le représentant du Royaume-Uni et, dans ces conditions, je considère que le doute éprouvé à cet égard par le Président a pu se dissiper et qu'il est acquis maintenant que le représentant du Royaume-Uni ne désire pas, ainsi qu'il ressort de ses déclarations et des extraits qu'il nous a donnés de ses précédentes interventions, voir rouvrir toute la question palestinienne. Mais il suit de la position prise par le représentant du Royaume-Uni et qu'il vient de nous exposer, qu'il est entièrement d'accord avec le représentant du Brésil et que l'attitude qu'il a adoptée dès le début est identique à celle du représentant du Brésil. Ainsi, je le répète, la thèse que le représentant du Brésil a fait valoir cet après-midi correspond en tous points à la position initiale du représentant du Royaume-Uni.

133. Le Président a cherché à savoir s'il y avait une différence entre la position du représentant du Royaume-Uni et celle du représentant du Brésil. Je suis reconnaissant au représentant du Royaume-Uni de nous

representative for showing us this afternoon in his intervention that there is no difference whatsoever, that there was no misunderstanding and that he wanted the matter to be debated exactly as proposed in the document which has been distributed to us by the representatives of Brazil and Colombia. Thus, on the one hand, the representative of the United Kingdom has dispelled any misunderstanding on our part about his initial intention and, on the other hand, he has completely confirmed what I have been saying the entire afternoon — that, as we prepare to take a decision, if we are going to take such a decision this afternoon, we are exactly where we were when Sir Pierson Dixon spoke at our first meeting on this question.

134. If it is the desire of the Security Council to make absolutely no progress, no movement whatsoever from the initial position taken by the three Western Powers in the present situation, it is up to the Council to take that decision. For my part, I consider it to be a premature and an unwise decision, and one that could be avoided. I believe that the Council can do better. I beg the United Kingdom representative, Sir Pierson Dixon, and his associates who support him to see my position and to tell us if they really believe that the best they can do, after ten hours of debate, is to do what they could have done at the beginning of this debate. Is that the best spectacle we can give to the world after our discussions during these three meetings?

135. I heard what my friend, Mr. Gauthier, said about my modest remarks. I am sorry if I contributed to any misunderstanding in his mind about my words "admirable attempt". If he understood it to mean that I was supporting his proposal, obviously I was not because I had already said so. What I meant by the words "admirable attempt" — and I still repeat it — is that I think that both he and the representative of Colombia have made and are still making admirable attempts in this affair. But I do not mean an "admirable attempt" with respect to the proposal, because I have shown — and, if I may use a bold word, I have defied anybody to refute me — that the representative of Brazil is reiterating parrotwise what Sir Pierson Dixon told us during the first five minutes of our debate on this problem. Obviously, therefore, by "admirable attempt" I did not mean the text of his proposal. What I did mean was that I welcomed his initiative, and I hope that both Brazil and Colombia will maintain their enthusiasm and their interest and their initiative — their admirable initiative — in trying to approach our problems, to understand them and to do whatever they can to help us to solve them. So the phrase "admirable attempt" was not intended at all to apply to the Brazilian representative's proposal which is, as I have shown at length, none other than the United Kingdom position. The phrase "admirable attempt" refers only to Mr. Gauthier's initiative, which I welcome and which I hope will be maintained despite all the adversity and all the discouragement that he might feel.

136. Again, I could not but welcome — and this time I choose my words very carefully — the sentence that fell from the lips of the representative of Brazil when he said that he did not intend in the future to depart from this position. He repeated that at least twice, perhaps more, and he was referring to the idea, which

avoir montré cet après-midi, dans son intervention, qu'il n'y avait aucune différence entre ces deux positions, qu'il n'existait aucun malentendu, et que son désir est de voir le Conseil examiner la question dans les conditions prévues dans le document que les représentants du Brésil et de la Colombie viennent de nous faire distribuer. Ainsi, d'une part, le représentant du Royaume-Uni a dissipé tous les doutes que l'on pouvait éprouver quant à ses premières intentions et, d'autre part, il a confirmé en tous points ce que j'ai répété cet après-midi, à savoir qu'au moment où nous nous préparons à prendre une décision — si toutefois nous nous prononçons cet après-midi — nous nous trouvons exactement au même point où nous étions lorsque Sir Pierson Dixon a pris la parole à la première séance que le Conseil a consacrée à l'examen de la question.

134. Si c'est le désir du Conseil de sécurité de ne faire absolument aucun progrès, de ne prendre aucune mesure, de se confiner dans la position initiale prise par les trois Puissances occidentales à l'égard de la situation actuelle, libre à lui de le faire. Pour ma part, je considère qu'il serait prématuré et déraisonnable de prendre une décision qui peut être évitée. Je pense que le Conseil peut faire mieux. Je demande au représentant du Royaume-Uni et aux membres du Conseil qui l'appuient de considérer ma situation et de nous dire s'ils croient vraiment que le mieux à faire, après dix heures de débat, est de revenir exactement à ce qu'ils auraient pu faire au début de cette discussion. Après les débats de ces trois dernières séances, est-ce là le spectacle le plus édifiant que nous puissions donner au monde?

135. J'ai écouté ce que M. Gauthier a dit de mes modestes observations. Je regrette d'avoir, en employant les mots "initiative louable", créé un malentendu dans son esprit. Si le représentant du Brésil a interprété ces mots comme signifiant que j'appuyais sa proposition, il s'est trompé, car j'ai déjà indiqué que tel n'est pas le cas. Ce que j'ai voulu dire — et je le répète — c'est que j'estime que le représentant du Brésil et le représentant de la Colombie ont fait et continuent de faire preuve d'une initiative louable dans la présente affaire. Lorsque je parle d'"initiative louable", je ne pense pas à la proposition du Brésil: en défiant — dirai-je même, pour employer un terme un peu hardi — que l'on me réfute, j'ai montré que le représentant du Brésil nous répète scrupuleusement ce que le représentant du Royaume-Uni nous a dit lors des cinq premières minutes du débat. Il est donc évident qu'en parlant d'"initiative louable" je ne me référais pas au texte du représentant du Brésil. J'ai seulement voulu dire que je me félicitais de son initiative, et j'espère que le Brésil et la Colombie conserveront cet enthousiasme, cet intérêt, cette initiative — cette initiative louable — dont ils ont fait preuve en essayant d'aborder nos difficultés, de les comprendre, et de rien négliger pour nous aider à les résoudre. Par conséquent, ces mots que j'ai employés ne visaient pas du tout le texte du représentant du Brésil qui ne fait rien d'autre — je l'ai assez montré — que refléter la position du Royaume-Uni. Les mots en question ne s'appliquent qu'à l'initiative dont a fait preuve le représentant du Brésil, initiative que j'accueille avec faveur et à laquelle j'espère qu'il ne renoncera pas malgré les difficultés et le découragement qu'il risque d'éprouver.

136. Encore une fois — et je pèse ici tout particulièrement mes mots — je ne peux qu'approuver le représentant du Brésil lorsqu'il dit qu'il n'a pas l'intention de s'écarter à l'avenir de sa position actuelle. Il l'a dit deux fois, peut-être même davantage, à propos de l'idée — exposée par lui le premier — de ranger dans

he was the first to suggest, of dividing the complaints before us into the two categories. I welcome this announcement by the representative of Brazil that he does not intend in the future to depart from the position of supporting the division of these complaints into the two categories which he suggested in his first intervention.

137. It is obvious that some development is taking place, a real movement as regards the representative of Brazil and me at least — although it is quite beyond me why there is none whatever on the part of any other representatives on the Council. I have done my best. I have provoked — in the best possible sense of the term — I have goaded, I have challenged, I have invited, I have asked, I have done everything I could to encourage representatives to speak up with respect to certain points which I have raised. And the outcome is for all of you to judge. But at least between Mr. Gauthier and myself there is a debate, which is a very encouraging thing, and I think all of us ought to welcome it and make the most of it.

138. Therefore, I would suggest that, while this development is going on, while he says that he does not in the future intend to depart from this position of — and, if I am mistaken, I want him to correct me — supporting the division of these complaints into the two categories which he suggested at the beginning — of course, that is not enough for me, but at least it is a step which I welcome — similar steps should be taken on the part of other representatives. But I know that I am making suggestions in vain. However, if my suggestions are not accepted, I will certainly have something to say about it when the moment comes. If, in spite of all I have said and done, in spite of my most earnest prayer — and I say this in all truth — if, in spite of all that, there is no response from any quarter, except the granite-like, steam-roller policy of executing what was intended to be executed at the very first instant of our ten-hour debate, I shall have to make an important statement at the appropriate moment.

139. The PRESIDENT (*translated from Russian*): May I once again draw the attention of representatives to the fact that it is now 6.20 p.m. Since I still intend to say a few words and would prefer not to do so today but at another time, in view of the lateness of the hour, I will ask members whether they would prefer to continue today's meeting or adjourn, and, if we are to continue, until what hour.

140. If there are no objections to adjourning the meeting, I shall do so after we have agreed on the date of the Security Council's next meeting. Perhaps we might meet tomorrow at 3 p.m.?

141. Mr. MUNRO (New Zealand): I understand that there is another engagement which will involve the presence of several members of this Council tomorrow, and I suggest, in the circumstances, that the Council adjourn until 27 April at 3 p.m.

142. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): I for my part am in favour of the President's first proposal, which was that we should meet again tomorrow, Friday, at 3 p.m. Actually, no meeting has been scheduled for tomorrow afternoon, and I think the sooner the Council puts an end to the sad spectacle it has provided at its last three meetings, the better it will be.

deux catégories les plaintes dont nous sommes saisis. Je suis heureux de penser que le représentant du Brésil a l'intention de continuer à préconiser cette répartition des plaintes entre les deux catégories qu'il a suggérées lors de sa première intervention.

137. Il est évident qu'une certaine évolution se produit, une évolution réelle, au moins pour ce qui est du représentant du Brésil et de moi-même. Quant aux autres membres du Conseil, je n'arrive pas à comprendre pourquoi ils en restent au même point. J'ai fait de mon mieux. J'ai stimulé — dans toute l'acception du terme — le Conseil, je l'ai encouragé, défié, invité, prié, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour amener mes collègues à exposer leurs idées touchant certains points que j'ai soulevés. A vous de juger le résultat. Au moins y a-t-il eu un certain dialogue entre le représentant du Brésil et moi-même. C'est un fait très encourageant, et je pense que nous devrions tous nous en féliciter et en tirer le plus grand parti possible.

138. Je souhaite donc que la force de l'inertie ne continue pas de l'emporter: le représentant du Brésil déclare qu'il n'a pas l'intention de modifier ultérieurement sa position, c'est-à-dire, sauf erreur de ma part — et je voudrais alors qu'il me détrompe — qu'il continuera de préconiser la répartition des plaintes entre les deux catégories qu'il a indiquées au départ; que d'autres fassent preuve de la même initiative. Bien entendu, le geste du représentant du Brésil ne me satisfait pas complètement, mais c'est au moins un geste que j'approuve. Je sais, hélas, que mon appel est sans écho. Néanmoins, si ce débat se poursuit vainement jusqu'au bout, j'aurai certainement, le moment venu, mon mot à dire. Si, après tout ce que j'ai dit et fait, après les prières les plus ferventes — je le dis en toute honnêteté — si, après tous mes efforts, et au bout de dix heures de discussion, je ne reçois de personne aucune réponse et continue de me heurter à la volonté rigide, inébranlable de ceux qui veulent exécuter ce à quoi ils étaient décidés dès le premier instant de nos réunions, j'aurai alors, le moment venu, une importante déclaration à faire.

139. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Je rappelle encore une fois aux membres du Conseil qu'il est déjà 18 h. 20. J'ai encore quelques observations à formuler, mais je préférerais ne pas le faire aujourd'hui même et attendre une autre séance. Devons-nous continuer à siéger ou allons-nous lever la séance? Si nous devons continuer à siéger, je voudrais savoir jusqu'à quelle heure.

140. S'il n'y a pas d'objection à ce que je lève la séance, je vais le faire dès que nous aurons fixé la date de notre prochaine réunion. Peut-être pourrions-nous nous réunir demain à 15 heures?

141. M. MUNRO (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Je crois savoir que plusieurs membres du Conseil ont d'autres engagements pour demain et, dans ces conditions, je propose que le Conseil tienne sa prochaine séance le mardi 27 avril à 15 heures.

142. M. HOPPENOT (France): Je suis en faveur, pour ma part, de la première proposition du Président, qui était de nous réunir de nouveau demain vendredi à 15 heures. Aucune réunion, en effet, n'est prévue pour demain après-midi, et je crois que, plus tôt le Conseil mettra fin au triste spectacle qu'il a donné au cours de ses trois dernières séances, mieux cela vaudra.

143. The PRESIDENT (*translated from Russian*): There are two proposals: I proposed tomorrow at 3 p.m. and Mr. Munro proposed Tuesday, 27 April, at 3 p.m. I am ready to support his proposal. But Mr. Hoppenot also suggested meeting tomorrow at 3 p.m. In accordance with the order in which the proposals were submitted, I shall put Mr. Munro's proposal to the vote.

144. Mr. Charles MALIK (Lebanon): There are two motions as regards the next meeting of the Council, one for tomorrow afternoon and one for Tuesday afternoon. I do not know what the other members of the Council think about this, but I must, in all frankness, say—and I apologize for it—that I am physically unable to be present tomorrow; however, that does not mean you should not meet as I will have somebody take my place.

145. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Perhaps as a compromise we could meet on Monday?

146. Mr. WADSWORTH (United States of America): I am sorry to have to break up a compromise, but unfortunately, due to commitments which are absolutely unbreakable both Ambassador Lodge and I have to be in Washington on Monday.

147. Mr. MUNRO (New Zealand): I do not wish to inconvenience the Council. I have commitments tomorrow which, from one point of view, are unbreakable. I am not anxious to delay the proceedings of the Council on this matter which have already, I know, been inordinately delayed. However, it is important that we should all be here and I feel that in the circumstances an adjournment until Tuesday will be the arrangement most convenient to all members of the Council and will enable us, I hope, to come to the meeting after due deliberation, and despatch these proceedings.

148. The PRESIDENT (*translated from Russian*): In view of the circumstances I propose to convene the next meeting at 3 p.m. on Tuesday, 27 April. If there are no objections, it will be so decided.

It was so decided.

The meeting rose at 6.30 p.m.

143. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Le Conseil est saisi de deux propositions différentes: je lui ai proposé moi-même de se réunir demain à 15 heures, et M. Munro a proposé de fixer la date de la prochaine séance au 27 avril à 15 heures. Je m'associe à cette proposition. D'autre part, M. Hoppenot vient de proposer que la prochaine séance ait lieu demain à 15 heures. Je mets donc aux voix la proposition de M. Munro qui nous a été soumise la première.

144. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Le Conseil est saisi de deux propositions au sujet de la date de sa prochaine séance: il s'agit que nous nous réunissions, soit demain après-midi, soit mardi après-midi. J'ignore l'opinion des autres membres du Conseil sur ce point, mais je dois dire en toute franchise—et en m'en excusant—qu'il me serait matériellement impossible d'être présent demain. Cela n'empêche pas, bien entendu, le Conseil de se réunir, car je délèguerai quelqu'un pour me remplacer.

145. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Nous pourrions peut-être adopter un compromis et nous réunir lundi?

146. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je regrette de ne pouvoir accepter ce compromis, mais, malheureusement, par suite d'engagements qu'il nous est impossible d'annuler, M. Lodge et moi-même devons être à Washington lundi.

147. M. MUNRO (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Je ne voudrais pas gêner le Conseil. J'ai, demain, des engagements que je ne puis annuler. Je ne voudrais pas retarder les débats du Conseil sur une question dont l'examen a déjà été anormalement retardé. Toutefois, il est important que nous soyons tous présents et je pense que, dans ces conditions, ce qui conviendrait le mieux à tous les membres du Conseil c'est que nous nous réunissions mardi. Nous pourrions ainsi, j'espère, arriver à la séance après avoir mûrement réfléchi à la question, et hâter le déroulement de nos travaux.

148. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Etant donné les circonstances, je propose au Conseil de se réunir le mardi 27 avril à 15 heures. S'il n'y a pas d'objection il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h. 30.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA — ARGENTINE
Editorial Sudamericana S.A., Ahina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIA — AUSTRALIE
H. A. Goddard, 255a George St., Sydney, and 90 Queen St., Melbourne.
Melbourne University Press, Carlton N.3, Victoria.

BELGIUM — BELGIQUE
Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIA — BOLIVIE
Libreria Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRAZIL — BRÉSIL
Livreria Agir, Rto de Janeiro, Sao Paulo and Belo Horizonte.

CANADA
Kyrason Press, 299 Queen St. West, Toronto.
Periodica, Inc., 4234 de la Roche, Montreal, 34.

CEYLON — CÉYLAN
The Associated Newspapers of Ceylon Ltd., Lake House, Colombo.

CHILE — CHILI
Libreria Ivens, Moneda 822, Santiago.
Editorial del Pacifico, Ahumada 57, Santiago.

CHINA — CHINE
The World Book Co. Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
Commercial Press, 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIA — COLOMBIE
Libreria Latina, Carrera 6a., 13-05, Bogotá.
Libreria América, Medellín.
Libreria Nacional Ltda., Barranquilla.

COSTA RICA — COSTA-RICA
Trosos Hermanos, Apartado 1313, San José.

CUBA
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

CZECHOSLOVAKIA — TCHÉCOSLOVAGNIE
Československý spisovatel, Národní Tržnice 9, Praha 1.

DENMARK — DANEMARK
Eider Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

DOMINICAN REPUBLIC — REPUBLIQUE DOMINICAINE
Libreria Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ECUADOR — ÉQUATEUR
Libreria Cientifica, Guayaquil and Quito.

EGYPT — ÉGYPTÉ
Librairie "La Renaissance d'Egypte," 9 Sh. Adly Pascha, Cairo.

EL SALVADOR — SALVADOR
Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

ETHIOPIA — ÉTHIOPIE
Agence Ethiopienne de Publicité, Box 128, Addis-Abeba.

FINLAND — FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa, 2, Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE
Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris V.

GREECE — GRÈCE
"Eleftheroudakis," Place de la Constitution, Athènes.

GUATEMALA
Goubaud & Cia. Ltda., 5a. Avenida sur 28, Guatemala.

HAITI
Librairie "A la Caravelle," Boite postale 111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS
Libreria Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.

HONG-KONG
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

ICELAND — ISLANDE
Bokaverzlun Sigfusar Eymondsdóttir H. F., Austyrstraeti 18, Reykjavik.

INDIA — INDE
Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi, and 17 Park Street, Calcutta.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras 1.

INDONESIA — INDONÉSIE
Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAN
Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Tehran.

IRAQ — IRAK
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

ISRAEL
Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel-Aviv.

ITALY — ITALIE
Golibri S.A., Via Mercalli 36, Milano.

LEBANON — LIBAN
Librairie Universelle, Beyrouth.

LIBERIA
J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG
Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXICO — MEXIQUE
Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NETHERLANDS — PAYS-BAS
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZÉLANDE
United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

NORWAY — NOUÈVE
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

PAKISTAN
Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi, 3.

Pakistan Cooperative Book Society, Chittagong and Dacca (East Pakistan.)

PANAMA
José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.

PARAGUAY
Moreno Hermanos, Asunción.

PERU — PÉROU
Libreria Internacional del Perú, S.A., Lima and Arequipa.

PHILIPPINES
Alemer's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL
Livreria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

SINGAPORE — SINGAPOUR
The City Book Store, Ltd., Winchester House, Collyer Quay.

SWEDEN — SUÈDE
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND — SUISSE
Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.

SYRIA — SYRIE
Librairie Universelle, Damas.

THAILAND — THAÏLANDE
Pranuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY — TURQUIE
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA — UNION SUD-AFRICAINE
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.

UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI
H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).

UNITED STATES OF AMERICA — ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Int'l Documents Service, Columbia Univ. Press, 2960 Broadway, New York 27, N.Y.

URUGUAY
Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.

VENEZUELA
Distribuidora Escolar S.A., and Distribuidora Continental, Ferraquina a Cruz de Candelaria 178, Caracas.

VIET-NAM
Papeterie-Librairie Nouvelle Albert Portail, Boite postale 283, Saigon.

YUGOSLAVIA — YOUGOSLAVIE
Drzavno Produzeca, Jugoslovenska Knjige, Terazije 27-11, Beograd.

*United Nations publications can also be obtained from the following firms
Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:*

AUSTRIA — AUTRICHE
B. Wüllerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg.
Gerold & Co., 1, Graben 31, Wien.

GERMANY — ALLEMAGNE
Ewert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin — Schöneberg.

W. E. Saerbach, Gereonstrasse 25-29, K8ln (22c).

Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

JAPAN — JAPON
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

SPAIN — ESPAGNE
Libreria Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (États-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

(7832)